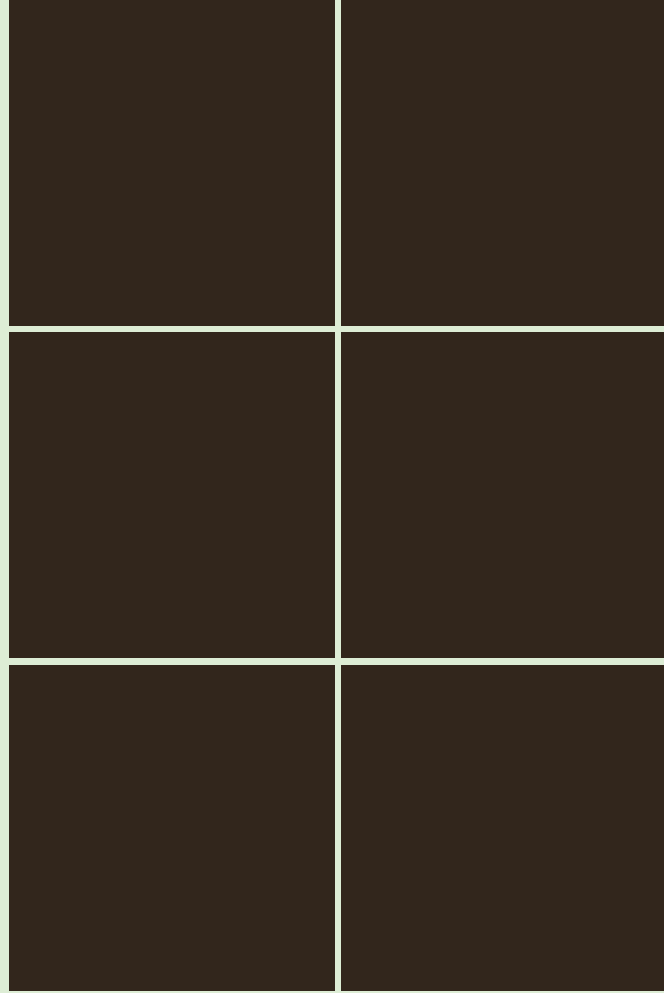


1 0^e R A P A P O R T A N N U E L 2 0 0 9



C P E F O N D A T I O N D E P R É V O Y A N C E
E N E R G I E



Sommaire

Interface avec les assurés

La commission de prévoyance constitue une importante interface avec les assurés. Six membres d'une commission exposent dans le Rapport annuel 2009 à titre exemplaire comment ils vivent leur activité en son sein et parlent de leur contribution potentielle.

Chiffres clés	2
Degré de couverture supérieur pour la CPE grâce au rétablissement des marchés financiers	4
Marche des affaires	6
Organisation	10
Bilan – compartiment 100	12
Compte d'exploitation – compartiment 100	14
Annexe – compartiment 100	16
Bilan – compartiment 120	28
Compte d'exploitation – compartiment 120	30
Annexe – compartiment 120	32
Bilan en chiffres cumulés	46
Compte d'exploitation en chiffres cumulés	47
Annexe en chiffres cumulés	48
Rapport de l'organe de révision	52
Glossaire	54
Entreprises affiliées	56

Chiffres clés

En date du 31 décembre 2009, la CPE Fondation de prévoyance Energie comptait 115 entreprises affiliées (exercice précédent: 106), représentant 7 508 (6 739) assurés dans les plans de base et 3 269 (3 236) bénéficiaires de rentes. La CPE gère un capital de

CHF 3 411 millions (CHF 3 006 millions). Le capital de prévoyance des assurés actifs se monte à CHF 1 580 millions (CHF 1 485 millions), tandis que celui des bénéficiaires de rentes s'établit à CHF 1 406 millions (CHF 1 426 millions).

	Compartiment 100		Compartiment 120	
	2009	2008	2009	2008
Degré de couverture	98,00 %	88,96 %	104,81 %	98,04 %
Performance	13,46 %	-12,26 %	14,22 %	-19,26 %
Rémunération du capital d'épargne	0 %	0 %	3 %	0 %
Réserve de fluctuation en % du capital de prévoyance	0 %	0 %	4,81 %	0 %
Assurés dans le plan de base	547	523	6 961	6 216
Bénéficiaires de rente	146	289	3 123	2 947
Nombre d'assurés et de bénéficiaires de rente	693	812	10 084	9 163
Nombre d'entreprises affiliées	7	8	108	98
Diverses valeurs moyennes (seulement plan de base)	ans	ans	ans	ans
Age moyen des assurés, hommes	43,7	43,6	43,2	43,3
Age des assurés, femmes	40,1	40,6	41,1	41,5
	CHF	CHF	CHF	CHF
Moyenne des salaires assurés	69 693	69 540	72 535	70 746
Moyenne des avoirs de vieillesse	150 832	158 894	210 698	220 404
Moyenne des rentes de vieillesse	41 046	45 109	45 729	46 203
Rentes	11 406 347	11 770 980	121 122 631	109 089 075
Prestations en capital	936 445	2 162 084	25 245 636	25 467 812
Autres prestations réglementaires	-	-	631 969	-
Prestations réglementaires	12 342 792	13 933 064	147 000 236	134 556 887
Capital de prévoyance des assurés	83 471 994	84 864 826	1 496 573 313	1 399 682 605
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	66 311 000	121 512 000	1 340 100 000	1 304 134 000
Provisions techniques	8 931 000	10 101 000	269 378 000	141 917 000
Total des capitaux de prévoyance et prov. techniques	158 713 994	216 477 826	3 106 051 313	2 845 733 605
Valeur des placements	135 277 488	191 715 982	3 275 748 683	2 814 327 668
Résultat net des placements	24 873 771	-27 098 142	410 130 591	-624 300 043
Excédent positif/négatif avant dissolution / Affectation à la réserve de fluctuation de valeur	20 772 895	-35 262 292	205 075 367	-608 078 020



Marcel Fluri, Responsable Technique, Pilatus-Bahnen AG, Kriens/Lucerne

«Notre caisse de pension antérieure se trouvait à découvert. La peur de perdre sa prévoyance vieillesse était répandue. Le passage à la CPE a calmé les esprits dans l'entreprise. La politique d'information ouverte, constante et rationnelle avec les collaborateurs y a contribué elle aussi lors du passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations.»

Degré de couverture supérieur pour la CPE grâce au rétablissement des marchés financiers – l'évolution de l'économie mondiale reste incertaine



Dr. Rolf Bösch,
président du Conseil de fondation

Les marchés financiers se sont nettement rétablis en 2009. L'environnement s'améliore, après une année de toutes les extrémités. L'évolution de l'économie mondiale reste toutefois incertaine. Les Etats se sont considérablement endettés pour remédier à la crise financière dans un premier temps et économique ensuite. Tôt ou tard, ils devront résorber leurs dettes. Le baromètre de la consommation s'est amélioré; les chiffres du chômage restent élevés.

Rétablissement des marchés financiers, évolution incertaine de l'économie mondiale

Les trois premiers mois de l'année 2009 étaient encore marqués par un effondrement des marchés financiers internationaux. Or, la situation s'est durablement améliorée depuis le mois d'avril. L'indice mondial des actions a repris 18% sur toute l'année. Personne n'est en mesure de dire si cette reprise tiendra. Les bilans de nombreuses entreprises ne sont pas encore apurés, et les programmes d'encouragement lancés par les gouvernements arrivent prochainement à leur terme. Les perspectives économiques pour les années prochaines sont meilleures. La prudence et la réserve restent toutefois de rigueur.

Amélioration de la situation financière pour la CPE

L'évolution positive enregistrée sur les marchés boursiers s'est aussi traduite par une amélioration de la situation financière pour la CPE. Le degré de couverture au compartiment 120 est passé de 98,04% fin 2008 à 104,81% fin 2009. Le découvert est ainsi comblé, mais un déficit de réserves substantiel subsiste: jusqu'à présent seuls CHF 149 millions de réserves ont été constitués sur les 30% nécessaires, à savoir quelque CHF 932 millions. Au compartiment 100, le degré de couverture est remonté de 88,96% à 98,00% grâce à la bonne année boursière et aux mesures d'assainissement prises.

Tandis que la performance du compartiment 120, avec un très satisfaisant +14,22%, se situe 0,98% en retrait par rapport à la valeur de référence pour la CPE, le compartiment 100, qui suit une stratégie de placement légèrement plus conservatrice réalise une performance de +13,46%. La valeur de référence est ainsi dépassée de 2,51%. L'indice Pictet LPP 25, qui se compose de 25% d'actions a été pris en compte à +13,68%, et l'indice Pictet LPP 40 (comprenant 40% d'actions), à +17,78%.

Compartiment 120: rémunération en 2009 et barème

Pour garantir la transparence, le Conseil de fondation a conçu un barème de rémunération pour l'avois de vieillesse des assurés actifs. Celui-ci affiche la fourchette de rémunération possible des avois de vieillesse en fonction du degré de couverture. Le Conseil de fondation a soumis ce barème à l'examen des entreprises affiliées et des commissions de prévoyance. Au vu des commentaires qui sont parvenus à la CPE, la majeure partie des entreprises affiliées et des assurés sont en faveur d'un barème de rémunération de ce type. Le Conseil de fondation l'a donc adopté en décembre 2009 sous forme de directive.

Sur cette base, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avois de vieillesse des assurés actifs à 3% en 2009. Cela correspond au taux de rémunération maximum que permet le barème, compte tenu du degré de couverture élevé en date du 31 décembre 2009, ainsi que des perspectives modérément positives et de la rémunération zéro appliquée en 2008.

Compartiment 100: intégration dans le compartiment 120

Après le découvert considérable de 88,96% accusé au compartiment 100 fin 2008, le degré de couverture est remonté à 98% fin 2009 en raison, d'une part, de l'évolution boursière favorable ainsi que de la stratégie de placement et, d'autre part, des mesures prises par le Conseil de fondation et soutenues par toutes les parties en présence. Ainsi, après 2008, les assurés actifs ont de nouveau dû se contenter d'une rémunération zéro de leurs avoirs de vieillesse en 2009. Les entreprises affiliées ont nettement contribué à l'assainissement en signant de nouvelles conventions d'affiliation et en reprenant des effectifs considérables de retraités. Quelque 150 personnes ont été transférées à la CPE Caisse Pension Energie société coopérative, dans la mesure où un employeur affilié a accepté de les reprendre à son compte.

Etant donné le faible volume que constitue le compartiment 100 et les perspectives incertaines aussi, le Conseil de fondation en est arrivé à la conclusion qu'il valait mieux mettre un terme à sa gestion en l'état et le regrouper avec le compartiment 120. L'augmentation du degré de couverture à 98% et l'amélioration fondamentale de la structure d'âge des assurés au compartiment en ont permis l'intégration dans le compartiment 120 le 1^{er} janvier 2010 sans mesures de financement additionnelles.

Examen des bases actuarielles

A sa séance de décembre 2009, le Conseil de fondation a décidé d'examiner les bases actuarielles. La CPE entend s'assurer de la sorte que le calcul des cotisations et des prestations repose sur une base actuelle à tout moment. C'est une condition importante pour que la fondation conserve durablement son équilibre et que la prévoyance soit garantie pour tous les assurés. Le Conseil de fondation informera de l'avancement de cet examen durant l'exercice en cours.

Ronald Schnurrenberger a dirigé la CPE à titre intérimaire depuis le départ de Clivia Koch. Le Conseil de fondation l'a élu nouveau président de la direction en août 2009. Auparavant, il était expert-comptable diplômé et spécialiste des caisses de pension de nombreuses années chez KPMG AG Zurich. Rolf Ehrenberger a repris la responsabilité des investissements au début de juin. Le domaine des assurances a été repris par le président de la direction à la suite du départ d'Elsbeth Kirchhofer de la CPE fin 2009.

Nous poursuivons tous le même objectif, à savoir la pérennité et la prospérité de notre prévoyance vieillesse. Nous n'y parviendrons que si toutes les parties prenantes y contribuent par leurs efforts, leur savoir et leurs compétences. La CPE Fondation de prévoyance Energie remercie toutes les entreprises affiliées et les assurés de leur précieuse collaboration et de la confiance témoignée durant les périodes difficiles aussi. Le Conseil de fondation remercie les collaboratrices et les collaborateurs de la CPE de tous les efforts consentis et de leur grande motivation.

Marche des affaires du 1.1.2009 au 31.12.2009

Equilibre financier durable



Ronald Schnurrenberger,
président de la direction

L'année 2009 s'est avérée très favorable sur les marchés boursiers, mais elle n'a pas compensé les pertes accusées en 2008. Les pronostics pour 2010 restent difficiles. Les attentes conjoncturelles sont positives, mais l'incertitude subsiste sur l'inflation et le chômage. Les bourses auront du mal à répéter le succès affiché en 2009.

Par-delà de tels pronostics et appréciations, il ne faut pas oublier que les caisses de pension ont un horizon à très long terme. Les assurés accumulent leur avoir de vieillesse pendant une longue période d'épargne, pour l'utiliser ensuite durant leur retraite pendant une longue période de mise à profit. Il ne faut donc ni juger ni piloter une institution de prévoyance en tenant compte de simples résultats isolés ou d'attentes annuelles. Un processus d'une telle durée devrait s'apprécier au moyen d'indicateurs et se guider avec des instruments relevant du même horizon.

Il faut pouvoir maintenir durablement l'équilibre entre prestations et cotisations. Seules des prestations à même d'être financées doivent être versées. C'est pourquoi il faut examiner périodiquement les prestations ainsi que les hypothèses qui président à leur définition.

Le législateur ne permet pas de mettre les retraités à contribution pour l'assainissement d'une caisse de pension. C'est donc toujours la génération active qui devrait payer pour des promesses trop importantes faites aux retraités. Il en résulterait un subventionnement croisé des plus âgés par les plus jeunes. Ce principe ne correspond pas à la finalité et à l'esprit du deuxième pilier. La CPE entend donc équilibrer les cotisations et les prestations de sorte que la prévoyance assure son rôle sans subventionnement croisé.

Loyauté dans la gestion de fortune

Membre de l'ASIP (Association Suisse des Institutions de Prévoyance), la CPE est assujettie depuis l'année passée à la Charte ASIP et à ses directives. Celle-ci remplacent le Code de déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle régissant les activités de la CPE jusqu'à la fin 2009. L'application de la Charte ASIP et des directives garantit le respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité lors du placement de fortune. Tous les membres d'organes de la CPE, ainsi que les collaborateurs et les partenaires externes chargés des investissements, de l'administration et du contrôle de l'avoir de prévoyance se sont engagés à respecter cette charte, ainsi que les prescriptions de la CPE sur la loyauté, et le confirment chaque année.

Pas d'ajustement des rentes

La loi prescrit une compensation du renchérissement pour le volet obligatoire des rentes de survivants et d'invalidité. Les prestations de vieillesse sont largement supérieures quant à elles au minimum légal prescrit. La CPE remplit donc de toute façon les critères légaux déterminants pour la compensation du renchérissement.

Pour ce qui est des prestations surobligatoires, les caisses de pension peuvent librement décider d'éventuelles majorations des prestations. Elles sont toutefois tenues d'ajuster les rentes dans la mesure de leurs moyens financiers. La CPE ne peut ajuster les rentes courantes en 2010 en raison de l'important déficit accusé par les réserves. Le calcul des rentes se fonde sur une rémunération annuelle basée sur 4%. Dans un souci d'égalité de traitement entre actifs et retraités, il est seulement possible de majorer à nouveau les rentes lorsque la rémunération des deux groupes de destinataires est identique et que la CPE dispose à nouveau de fonds libres.

Approbation du règlement sur la liquidation partielle

Le Conseil de fondation a adopté le règlement sur la liquidation partielle le 9 juin. L'Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich, l'autorité de surveillance, l'a entériné par décision du 18 août 2009. La CPE a informé les destinataires, et aucun recours n'a été formé. Le règlement sur la liquidation partielle est donc exécutoire.

Réforme structurelle dans la prévoyance professionnelle

Les modifications de la LPP prévues dans le cadre de ladite réforme structurelle apportent les nouveautés suivantes:

- nouvelle organisation de la surveillance des institutions de prévoyance,
- précision des tâches de direction dévolues au Conseil de fondation et règles de conduite pour les gérants de caisses de pension,
- incitation pour les salariés âgés/flexibilisation de l'âge de la retraite.

Le Parlement a avalisé cette réforme du 2^e pilier lors de la votation finale du 19 mars 2010. Ces nouvelles dispositions sont sujettes au référendum facultatif.

Une commission fédérale assurera la haute surveillance sur les autorités de surveillance cantonales et régionales pour veiller à l'application de standards uniformes. La loi précise par ailleurs la fonction dirigeante revenant à l'organe suprême de l'institution de prévoyance (le Conseil de fondation généralement) et spécifie des exigences additionnelles sur l'intégrité et la loyauté des gérants de caisses de pension pour prévenir les conflits d'intérêts.

Les institutions de prévoyance peuvent désormais inscrire les options suivantes dans leurs règlements au titre de «Mesures pour faciliter la participation des travailleurs au marché de l'emploi»:

- pour les assurés ayant atteint l'âge de 58 ans et dont le salaire diminue de la moitié au plus (à la suite d'un changement de fonction ou de retraite partielle p. ex.), la possibilité de demander le maintien de leur prévoyance au niveau du dernier gain assuré.
- la prévoyance peut être maintenue jusqu'à l'âge de 70 ans. Des dispositions réglementaires correspondantes sont aussi prévues pour cela, ainsi que l'assentiment de la personne assurée.

Si le référendum n'est pas saisi, le Conseil fédéral devrait faire entrer en vigueur au début 2011 ces dispositions concernant les travailleurs âgés.

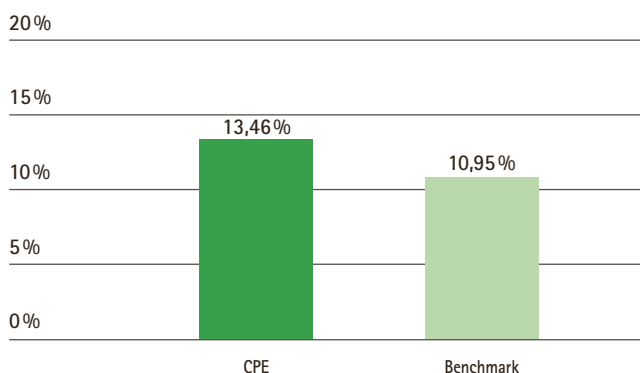
Marche des affaires du 1.1.2009 au 31.12.2009

Equilibre financier durable

Résultats des placements

Le **compartiment de placement 100** a réalisé une performance de 13,46%. Ce résultat dépasse de 2,51% l'indice de référence pondéré (customised benchmark, 10,95% de performance). Cette performance relativement supérieure se doit principalement aux catégories de placement actions des marchés émergents, obligations et placements indirects en immobilier Suisse.

Performance totale du compartiment de placement 100 pour l'exercice du 1.1.2009 au 31.12.2009

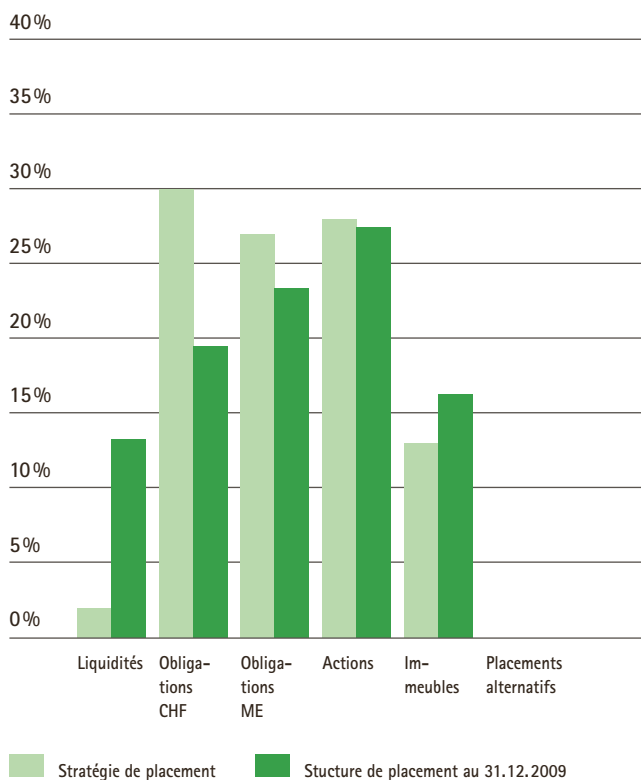


Le **compartiment de placement 120** a quant à lui réalisé une performance globale de 14,22%, analogue à la moyenne de référence. Il manque 0,98% pour égaler la valeur de référence (customized benchmark: 15,20% de performance). La sous-pondération tactique des actions explique cet écart pour l'essentiel. Par ailleurs, les placements immobiliers à l'étranger et les placements alternatifs ont obtenu des rendements moindres par rapport à l'indice.

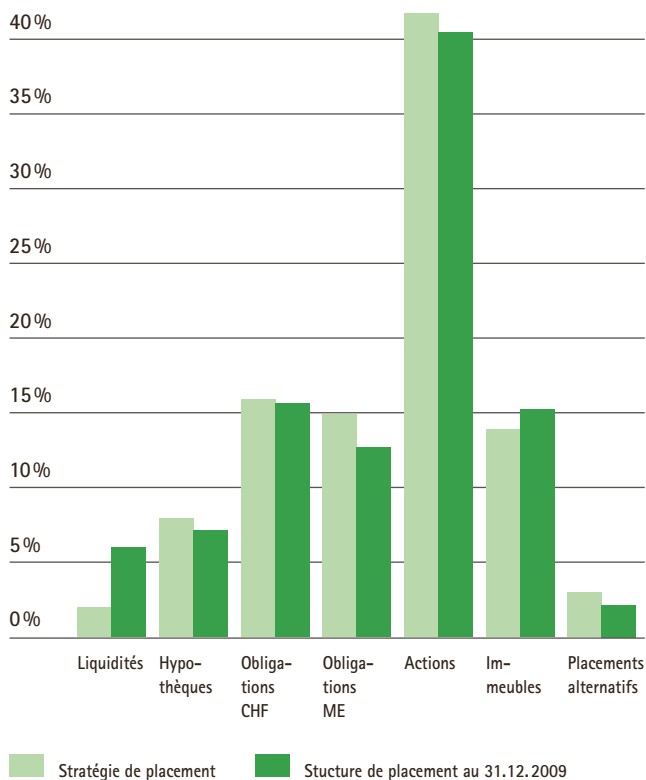
Performance totale du compartiment de placement 120 pour l'exercice du 1.1.2009 au 31.12.2009



Portefeuille du compartiment 100
en fonction des catégories de placement
Structure au 31.12.2009



Portefeuille du compartiment 120
en fonction des catégories de placement
Structure au 31.12.2009



Perspectives

Les grandes turbulences qui ont secoué les marchés financiers sont surmontées. Une plus grande stabilité devrait s'instaurer. Beaucoup de problèmes ne sont pas résolus pour autant. Il est difficile de dire comment les acteurs du marché réagiront à l'énorme endettement public et à la réduction de l'aide dispensée par les banques centrales. La reprise de la consommation reste très incertaine en raison du taux de chômage élevé principalement.

Les pronostics font état d'une croissance économique mondiale de quelque 2% pour l'année en cours. Les pays émergents devraient dépasser cette barre en raison du retard qu'ils ont à combler.

A moyen terme, nous tablons sur un relèvement des taux d'intérêt. Les rendements des portefeuilles de placement s'en ressentiront. Le rendement visé de 4,7% semble bien élevé pour l'année 2010 en l'état actuel des affaires.

Organisation

La CPE Fondation de prévoyance Energie assure des prestations obligatoires et surobligatoires sous le régime de la primauté des cotisations. Elle est enregistrée en tant qu'institution de prévoyance sous le numéro d'ordre ZH 1347. Sa base juridique est donnée par le règlement du 14 décembre 2006, complété par l'avenant numéro 1 du 24 mai 2007, l'avenant 2 du 20 septembre 2007 et l'avenant 3 du 6 juin 2008.

Conseil de fondation

Les membres du Conseil de fondation sont élus jusqu'en 2010. Le Conseil de fondation se constitue lui-même. Sont membres du Conseil de fondation:

Représentants des employeurs	Rolf Bösch, président*	CFO und Mitglied der Konzernleitung, Axpo Holding AG, Baden
	Alain Brodard	Responsable finances et administration, Groupe E Connect SA, Granges-Paccot
	Antoine de Lattre	Directeur financier et administratif de la Compagnie Industrielle et Commercial du Gaz SA, Vevey, et de la Société du Gaz de la Plaine du Rhône SA, Aigle
	Lukas Mäder	CFO, stv. Leiter der Geschäftsleitung, St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG, St. Gallen
	Riccardo Wahlenmayer*	Mitglied der Geschäftsleitung, Leiter Services, Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich
Représentants des salariés	Armando Pagani, vice-président*	dipl. Ingenieur HTL, Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken
	Fridolin Dürst*	Schichtführer, Kraftwerke Linth-Limmern AG, Baden
	Bernard Joos	Fondé de pouvoir, chef de projet Installations hydroélectriques, Stucky SA, Renens
	Peter Oser	Leiter Netzregion Limmattal, Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zürich
	Adrian Schwammberger	Leiter Netzinfrastruktur, AEW Energie AG, Aarau

* Signature collective à deux.

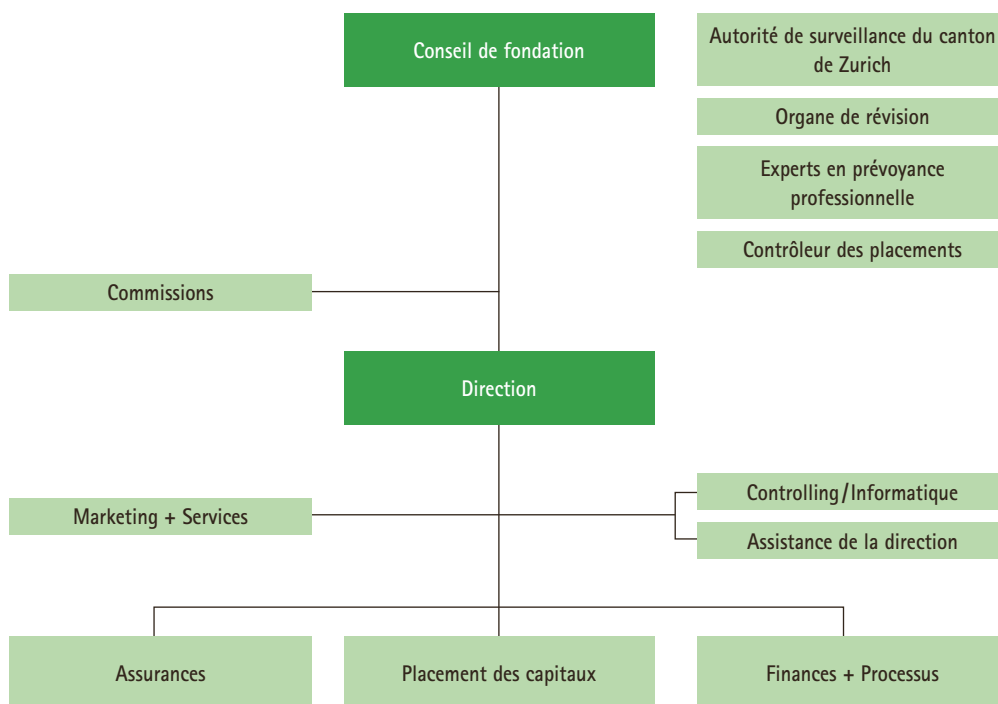
Commissions

La CPE Fondation de prévoyance Energie a constitué des commissions, composées paritairement de représentants des employeurs et de représentants des salariés. Des commissions ad hoc peuvent être constituées en cas de besoin.

Il s'agit des commissions suivantes:

- Commission des placements
- Commission des assurances
- Commission de comptabilité et de révision
- Commission du personnel

CPE Fondation de prévoyance Energie



Organe de révision

BDO AG,
Fabrikstrasse 50, Zurich

Experts en prévoyance professionnelle

LCP Libera AG, Vorsorgeexperten,
Stockerstrasse 34, Zurich

Contrôleur des placements

PPCmetrics AG,
Badenerstrasse 6, Zurich

Evaluation des immeubles

Wüest & Partner AG,
Gotthardstrasse 6, Zurich

Autorité de surveillance

Amt für berufliche Vorsorge
und Stiftungen des Kantons Zürich,
Neumühlequai 10, Zurich

Direction le 31.12.2009

Ronald Schnurrenberger
Président + Responsable des assurances
Rolf Ehrensberger
Responsable des placements
Bernard Rasper
Responsable Finances + Processus



Eberhard Wyrsh, Chef de projet, Technique nucléaire, AF-Colenco Ltd., Baden

«Comme membre de la commission de prévoyance, je suis interprète et interface à la fois. Nous avons pour mission d'expliquer les thèmes complexes et d'enregistrer les questions posées par les assurés. L'échange régulier d'information entre la CPE et ses assurés favorise la compréhension mutuelle et la confiance.»

Compte d'exploitation – compartiment 100

du 1^{er} janvier au 31 décembre

	Annexe chiffre	2009 CHF	2008 CHF
Cotisations des salariés	7.3	3 451 225	3 219 719
Cotisations des employeurs	7.4	4 137 528	3 873 894
Versements uniques/sommes de rachat	7.5	336 826	171 259
Cotisations du fonds de garantie		-	3 734
Versements/cotisations ordinaires et autres versements/cotisations		7 925 579	7 268 606
Prestations de libre passage apportées		2 327 351	6 622 104
Prestations d'entrée		2 327 351	6 622 104
Afflux de cotisations et versements d'entrée		10 252 930	13 890 710
Rentes de vieillesse		-9 357 310	-9 541 415
Rentes d'invalidité		-144 714	-261 656
Rentes de conjoint et de partenaire de vie		-1 615 295	-1 565 429
Rentes d'enfant		-120 623	-90 979
Rentes complémentaires		-168 404	-311 501
Prestations sous forme de capital lors de départs en retraite		-876 959	-2 105 996
Prestations sous forme de capital en cas de décès ou d'invalidité		-59 487	-56 088
Prestations réglementaires	7.6	-12 342 792	-13 933 064
Prestations de libre passage		-3 126 101	-3 511 093
Sorties collectives	5.6	-55 845 868	-383 686
Versements anticipés EPL/divorce		-512 659	-876 354
Prestations de sortie		-59 484 628	-4 771 133
Départ de fonds pour prestations et versements anticipés		-71 827 420	-18 704 197

	Annexe chiffre	2009 CHF	2008 CHF
Dissolution / constitution (-)			
Capital de prévoyance des assurés	5.3	1 392 832	-5 798 052
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.6	55 201 000	3 028 000
Provisions techniques	5.7	1 170 000	-270 000
Rémunération du capital d'épargne	5.3	-	-130 303
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques		57 763 832	-3 170 355
Cotisations au fonds de garantie		-58 545	-57 896
Résultat net du domaine des assurances		-3 869 203	-8 041 738
Liquidités		29 282	497 426
Obligations		6 142 333	2 342 109
Actions		15 182 635	-28 400 804
Immeubles		3 605 656	-1 435 725
Résultat des placements		24 959 906	-26 996 994
Frais de gestion de fortune		-86 135	-101 148
Résultat net du domaine des placements	6.8	24 873 771	-27 098 142
Autres charges		-50 000	-
Frais d'administration généraux	7.7	-231 673	-122 412
Excédent de charges (-)/de produit avant dissolution/ constitution de la réserve de fluctuation de valeur	7.8	20 722 895	-35 262 292
Dissolution / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	7.8	-	11 368 029
Excédent de charges (-)/de produit	7.8	20 722 895	-23 894 263

Annexe – compartiment 100

Les comptes annuels relatifs au compartiment 100 font partie intégrante des comptes annuels de la CPE Fondation de prévoyance Energie.

Vous trouverez ci-après les informations et données spécifiques afférentes au compartiment 100. La numérotation suit la structure prévue dans les règles de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

Pour ce qui est des faits et des chiffres concernant l'ensemble de la fondation, veuillez vous référer à l'annexe aux comptes annuels en chiffres cumulés (pages 48 et suivantes).

2. Assurés et bénéficiaires de rentes, informations actuarielles

2.1 Nombre d'assurés et de bénéficiaires de rentes

	31.12.2009	31.12.2008
Assurés dans le plan de base		
Hommes	438	423
Femmes	109	100
Total des assurés dans le plan de base	547	523
Assurés dans les plans complémentaires		
«Epargne 60»	2	2
Total des assurés dans les plans complémentaires	2	2
Bénéficiaires de rentes		
Rentes de vieillesse		
Hommes	79	175
Femmes	19	32
Rentes d'invalidité		
Hommes	4	5
Femmes	2	2
Rentes de conjoint et de partenaire de vie	35	68
Rentes d'enfant	7	7
Total des bénéficiaires de rentes	146	289

En ce qui concerne les assurés actifs dans le plan de base, la valeur moyenne des salaires assurés se monte à CHF 69 693 (CHF 69 540) en 2009. L'âge moyen des hommes s'élève à 43,7 (43,6) ans, tandis que celui des femmes s'établit à 40,1 (40,6) ans. La moyenne des rentes de vieillesse, quant à elle, se chiffre à CHF 41 046 (CHF 45 109), les départs à la retraite ayant eu lieu, en moyenne, à l'âge de 64 ans et 3 mois (63 ans et 5 mois).

2.2 Evolution du nombre des assurés

	Assurés	
	Plan de base	Plans complémentaires
Etat au 1.1.2009	523	2
Total des entrées		
Entrées individuelles	91	-
Entrées collectives	-	-
Total des sorties		
Sorties individuelles	-67	-
Sorties collectives	-	-
Etat au 31.12.2009	547	2

4. Principes régissant l'évaluation et la présentation des comptes, continuité

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes, qui valent de manière générale pour l'ensemble de la CPE, se trouvent dans l'annexe aux comptes annuels en chiffres cumulés (page 50) et n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

5. Risques actuariels/couverture des risques/ degré de couverture

5.1 Genre de la couverture des risques, réassurances

Les risques sont assumés par la fondation.

5.2 Capital de prévoyance des assurés en fonction des produits de prévoyance

	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Assurés, plan de base	83 372 055	84 764 887
Assurés, plan complémentaire «Épargne 60»	99 939	99 939
Total du capital de prévoyance des assurés	83 471 994	84 864 826

Le capital de prévoyance des assurés dans le plan de base comprend un complément de CHF 867 192 (CHF 1 663 385) sur la prestation minimale selon l'article 17 LFLP.

Annexe – compartiment 100

5.3 Evolution du capital de prévoyance des assurés

	Total CHF	Plan de base CHF	«Epargne 60» CHF
Etat au 1.1.2009	84 864 826	84 764 887	99 939
Cotisations d'épargne et versements uniques			
Cotisations d'épargne des salariés	2 946 578	2 946 578	-
Cotisations d'épargne des employeurs	3 543 285	3 543 285	-
Versements uniques/sommes de rachat	915 372	915 372	-
Prestations d'entrée			
Prestations de libre passage apportées	2 327 351	2 327 351	-
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce	-	-	-
Prestations de sortie			
Prestations de libre passage	-3 126 101	-3 126 101	-
Versements anticipés EPL/divorce	-512 659	-512 659	-
Prestations réglementaires			
Prestations sous forme de capital lors de départs en retraite	-876 959	-876 959	-
Prestations sous forme de capital en cas de décès ou d'invalidité	-59 487	-59 487	-
Dissolution en cas de retraite, décès ou invalidité	-5 754 019	-5 754 019	-
Rémunération du capital d'épargne	-	-	-
Complément sur les prestations de libre passage			
Déduction faite du complément au 1.1.2009	-1 663 385	-1 663 385	-
Majoré du complément au 31.12.2009	867 192	867 192	-
Etat au 31.12.2009	83 471 994	83 372 055	99 939

Le Conseil de fondation décide du taux d'intérêt versé sur les capitaux d'épargne en tenant compte de la situation financière et des circonstances prévalant sur les marchés des capitaux.

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

En vertu de la LPP, la somme des avoirs de vieillesse s'élève à CHF 36 239 272 (CHF 35 091 934) en date du 31 décembre 2009.

5.5 Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes selon le type de rente

	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Rentes de vieillesse	43 308 000	78 302 000
Rentes d'invalidité	2 032 000	2 697 000
Rentes de conjoint et de partenaire de vie	10 613 000	16 600 000
Rentes d'enfant	219 000	427 000
Rentes expectatives de conjoint et de partenaire de vie	10 056 000	23 261 000
Rentes complémentaires	83 000	225 000
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	66 311 000	121 512 000

Le renforcement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes en raison de l'allongement de l'espérance de vie est compris dans les provisions techniques.

5.6 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

	2009	2008
	CHF	CHF
Etat du capital de prévoyance au 1.1.	121 512 000	124 540 000
Diminution du capital de prévoyance	-55 201 000	-3 028 000
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12.	66 311 000	121 512 000

Une rémunération de 3,25% (3,25%) est incluse dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

La diminution du capital de prévoyance, à hauteur de CHF 55,2 millions, est principalement due au fait que cent quarante-neuf bé-

néficiaires de rentes de l'ancienne société Motor-Columbus sont passés collectivement à la CPE Caisse Pension Energie société coopérative, régime de la primauté des prestations, dans le cadre de mesures d'assainissement.

5.7 Provisions techniques

	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Provisions techniques		
pour les pertes futures sur le taux de conversion, assurés	835 000	424 000
pour l'allongement de l'espérance de vie, bénéficiaires de rentes	2 984 000	4 861 000
pour les risques d'assurance	3 458 000	2 835 000
pour les promesses de maintien des acquis	1 017 000	1 981 000
pour l'évaluation des effectifs de bénéficiaires de rentes sans employeur	637 000	-
Total des provisions techniques	8 931 000	10 101 000

Les provisions techniques sont constituées conformément au Règlement sur la constitution et la dissolution des provisions et des réserves. Cf. aussi le chiffre 5.8.

Annexe – compartiment 100

5.8 Bases et hypothèses, expertise actuarielle

Le compartiment 100 assume lui-même tous les risques actuariels. Le capital de prévoyance a été calculé comme l'année passée en fonction des bases LPP 2000, avec un taux technique de 3,25%. A la suite de la réduction du taux technique, le taux de conversion à l'âge de 65 ans a été réduit de 6,8% à 6,2% avec effet au 1^{er} janvier 2008. Pour toutes les personnes déjà assurées auprès de la CPE Fondation de prévoyance Energie – compartiment 100 en date du 31 décembre 2007, la réduction du taux de conversion se fera de manière progressive, avec une réglementation transitoire en trois étapes s'échelonnant sur les années 2009 à 2011. En outre, un rabais d'un tiers a de nouveau été octroyé sur les cotisations de risque au cours de l'exercice sous revue.

La fondation préfinance les coûts qui découleront de la modification des bases techniques en constituant des provisions, d'une part pour répondre à l'allongement de l'espérance de vie des bénéficiaires de rentes et, d'autre part, pour compenser les pertes que les assurés pourraient subir en raison de la réduction du taux de conversion. Ces provisions en faveur des assurés ont été constituées pour la deuxième fois après la réduction des taux de conversion avec effet au 1^{er} janvier 2008 et s'élèvent à la fin de l'exercice sous revue à 1,0% (0,5%) du capital de prévoyance. Les provisions correspondant à l'allongement de l'espérance de vie des béné-

ciaires de rentes ont été augmentées de 4,0% à 4,5% durant l'exercice sous revue.

Les provisions pour risques d'assurance servent à amortir une évolution défavorable à court terme des risques invalidité et décès des assurés actifs et à financer les cas d'invalidité latents (c.-à-d. les cas d'invalidité encore inconnus, mais dont la date de survenance se situe dans le passé).

Les provisions pour les promesses de maintien des acquis servent à compenser partiellement la réduction de prestations qui touche les assurés plus âgés, en raison de l'abaissement des taux de conversion.

L'évaluation des rentes courantes selon les bases techniques LPP 2000/3,25% repose entre autres sur l'hypothèse que les employeurs et les assurés actifs peuvent être tenus de contribuer aux mesures d'assainissement. Les provisions pour l'évaluation des effectifs de bénéficiaires de rentes sans employeur prennent en considération que cette hypothèse ne se vérifie pas dans ces cas précis.

Le bilan actuariel est établi chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle.

5.9 Degré de couverture selon art. 44 OPP2

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Degré de couverture en % = FN/CP x 100	98,00%	88,96%
Capital de prévoyance nécessaire (CP)	158 713 994	216 477 826
Fortune nette disponible pour les engagements actuariels (FN)	155 542 626	192 583 563
Total des actifs	158 718 206	192 858 478
Déduction faite des engagements	-3 175 580	-274 915

En date de la clôture du bilan, le degré de couverture actuariel s'élevait à 98% dans le compartiment 100. Grâce aux mesures d'assainissement, au résultat positif des placements des capitaux et au bon cours des risques, le degré de couverture s'est amélioré de presque 10%. Vous trouverez d'autres informations sur la situation financière au chiffre 9, à la page 27.

6. Placement de la fortune

6.1 Organisation des activités de placement, règlement sur les placements

Conformément à l'art. 27, al. 4, du Règlement, le Conseil de fondation de la CPE Fondation de prévoyance Energie veille à ce que tous les fonds de la CPE Fondation de prévoyance Energie soient placés et gérés conformément à la stratégie qu'il a définie. En tant qu'organe suprême, le Conseil de fondation assume la responsabilité du placement de la fortune sur le moyen et le long terme. Il a fixé l'organisation de la gestion de la fortune et les compétences des services chargés de cette gestion dans un règlement sur les placements.

Règlement sur les placements:	24 septembre 2009
Contrôleur des placements:	PPCmetrics AG, Zurich
Evaluation des immeubles:	Wüest & Partner AG, Zurich
Global Custodian:	Credit Suisse AG, Zurich
Mandats de gestion de fortune:	aucun

6.2 Stratégie de placement pour le compartiment 100

	Stratégie	Marge de manœuvre tactique
	%	%
Liquidités	2	0,0 – 10,0
Obligations CHF	30	24,0 – 36,0
Obligations ME*	27	21,0 – 33,0
Actions	28	22,0 – 32,0
Immeubles	13	8,0 – 16,0
Placements alternatifs	0	0,0 – 3,0

*ME = monnaies étrangères

Lors de sa séance du 13 décembre 2007, le Conseil de fondation a procédé à un ajustement de sa stratégie de placement avec effet au 1^{er} avril 2008. Les valeurs corporelles ont augmenté de 11% au détriment des valeurs nominales. En outre, le risque propre aux devises est couvert pour une partie des obligations ME et des actions étrangères (couverture stratégique sur devises).

6.3 Recours aux possibilités d'extension des possibilités de placement (art. 50, al. 4, OPP2)

Pour le compartiment 100, la CPE Fondation de prévoyance Energie fait usage des possibilités d'extension des placements au sens de l'art. 50, al. 4, OPP2. La stratégie de placement a été avalisée par le Conseil de fondation lors de la séance du 13 décembre 2007 et est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2008.

En relation avec l'intégration du compartiment 100 dans le compartiment 120, la couverture stratégique des risques sur devises a été supprimée à fin 2009. Il s'ensuit qu'en date de la clôture du bilan, les limites suivantes prévues par l'OPP2 ne sont pas respectées:

Monnaies étrangères sans couverture des risques sur devises:
art. 55e: max. 30% de la fortune totale.

En vertu de l'art. 50 OPP2, un rapport concluant a été rédigé, précisant le dépassement des limites comme suit:

- Les valeurs patrimoniales détenues dans le compartiment 100 au 31 décembre 2009 ont été transférées dans le compartiment 120 en date du 4 janvier 2010 et correspondent à la stratégie de placement actuellement en vigueur dans ce compartiment. Pour des considérations d'ordre économique, on a préféré renoncer à une réduction des positions en monnaies étrangères dans le compartiment 100.

De plus amples informations sont disponibles au chiffre 6.5 (page 23) et aux chiffres 9 et 10, page 27.

Annexe – compartiment 100

6.4 Réserve de fluctuation de valeur, calcul et valeur cible

Afin de couvrir les risques de marché spécifiques auxquels sont exposés les placements, il est nécessaire de constituer des réserves de fluctuation de valeur à hauteur de 15% du capital de prévoyance (y compris les provisions techniques), c'est-à-dire de CHF 23,8 millions (CHF 32,5 millions). En date de la clôture du bilan, la valeur de la réserve de fluctuation de valeur est nulle, comme à la fin de l'exercice précédent.

		2009	2008
		CHF	CHF
Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 1.1.		-	11 368 029
Prélèvement sur la réserve de fluctuation de valeur		-	-11 368 029
Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	en CHF	-	-
	en % du capital de prévoyance	0%	0%
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	en CHF	23 807 099	32 471 674
	en % du capital de prévoyance	15,0%	15,0%
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur		-23 807 099	-32 471 674
Capital de prévoyance (y compris les provisions techniques)		158 713 994	216 477 826

Le règlement sur les placements définit la manière de calculer la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur. Elle repose sur des considérations d'ordre financier et d'ordre économique et elle tient compte des circonstances et pronostics actuels.

La valeur cible fixée par le Conseil de fondation en collaboration avec le contrôleur des placements PPCmetrics AG s'élève au 31 décembre 2009 à 15,0% du capital de prévoyance. Lorsque cette valeur cible est atteinte, les réserves correspondantes permettent d'assurer à une probabilité de 99% que le taux de couverture ne descendra pas en dessous de 100% durant l'exercice suivant, pourvu que la stratégie de placement soit respectée et que le rendement annuel atteigne 4,05%. Le rendement cible de 4,05% résulte de l'étude Asset & Liability.

On notera que la réserve de fluctuation de valeur fait non seulement état d'un déficit de CHF 23 807 799 (CHF 32 471 674), mais se trouve également en situation de découvert à hauteur de CHF 3 171 368 (CHF 23 894 263).

6.5 Structure des placements par catégorie de placement

Valeurs au 31.12.2009	Stratégie %	Valeur au bilan		2008 %
		CHF	%	
Liquidités	2%	19 506 594	14,4%	2,4%
Obligations CHF	30%	25 911 208	19,2%	31,5%
Obligations ME	27%	31 352 641	23,2%	27,2%
Actions	28%	36 721 688	27,1%	25,4%
Immeubles	13%	21 785 357	16,1%	13,5%
Total des placements	100%	135 277 488	100%	100%

En date du 31 décembre 2009, 47,3% (28,0%) des placements étaient investis en monnaies étrangères, pour moitié environ dans des actions et pour moitié environ dans des obligations en monnaies étrangères, alors que le poste «immeubles à l'étranger» reste négligeable. La part en valeurs corporelles s'élève à 43,2% (39,9%) en date de la clôture du bilan.

Lors de sa séance du 7 décembre 2009, le Conseil de fondation a décidé de dissoudre le compartiment 100 avec effet au 1^{er} janvier 2010. A la suite de cette décision, des titres ont été aliénés afin de garantir des liquidités en quantité suffisante pour les transferts de fonds prévus. Il en a résulté à la fin de l'année un excès de liquidités et une baisse au niveau des obligations CHF, par rapport aux limites définies dans la marge de manœuvre tactique. En outre, une société est sortie du compartiment 100 à la fin de l'année, ce qui a réduit la fortune en fonds en conséquence et a entraîné une augmentation proportionnelle de la part des immeubles au-delà de la limite définie dans la marge de manœuvre tactique. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet aux chiffres 9 et 10, page 27.

Par souci de transparence et afin de permettre une comparaison avec la stratégie et avec les informations opérationnelles sur les mandats, la fondation impute à chaque catégorie de placement les liquidités qui en font partie ainsi que les produits de ces dernières. Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, les catégories de placement comprennent, en date du 31 décembre 2009, des avoirs en banque d'un montant total de CHF 0,3 million (CHF 1,0 million).

Annexe – compartiment 100

6.6 Placements et produits dérivés

Placements ventilés selon les prescriptions de l'OPP2 et effet des produits dérivés

Valeurs en CHF au 31.12.2009	Valeur au bilan	Ventilation des avoirs liquides	Présentation selon les prescriptions de l'OPP2				2008 %	
			Valeur au bilan %	Effet des produits dérivés	Exposition totale	%		
Liquidités	19 506 594	275 900	19 782 494	14,6%		19 782 494	14,6%	2,8%
Obligations CHF	25 911 208	-32 637	25 878 571	19,2%		25 878 571	19,1%	52,1%
Obligations ME	31 352 641	-110 270	31 242 371	23,1%		31 242 371	23,1%	5,0%
Actions	36 721 688	-123 860	36 597 828	27,0%		36 597 828	27,1%	27,0%
Immeubles	21 785 357	-9 133	21 776 224	16,1%		21 776 224	16,1%	13,1%
Total des placements	135 277 488		135 277 488	100%		135 277 488	100%	100%

En raison de la suppression et du transfert du compartiment 100 dans le compartiment 120, avec effet au 1^{er} janvier 2010, le compartiment 100 ne détenait plus de placements ouverts en produits dérivés ni d'opérations à terme sur devises en date de la clôture du bilan.

6.7 Prêts de titres (securities lending)

Lors de la clôture du bilan, la CPE avait prêté des titres d'un montant total de CHF 11 451 829 (exercice précédent: pas de titres) au Credit Suisse pour un certain temps prédéfini. Le prêt de titres avait été suspendu en octobre 2008 en raison des turbulences boursières et a repris un an plus tard. Il a généré, au cours de l'exercice sous revue, des revenus à hauteur de CHF 3 179 (CHF 29 495), qui sont comptabilisés dans les catégories de placement correspondantes.

6.8 Résultat net sur les placements

	Revenu sur les placements	Gains de cours réalisés	Gains de cours non réalisés	Résultat sur les placements	Exercice précédent
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Liquidités	29 282	-	-	29 282	497 426
Obligations CHF	1 662 886	1 283 035	2 102 732	5 048 653	2 174 780
Obligations ME	1 765 994	2 678 453	-3 350 767	1 093 680	167 329
Actions	1 532 692	9 108 903	4 541 040	15 182 635	-28 400 804
Immeubles	896 751	1 135 735	1 573 170	3 605 656	-1 435 725
Rendement des placements	5 887 605	14 206 126	4 866 175	24 959 906	-26 996 994
Frais de gestion de fortune				-86 135	-101 148
Résultat net sur les placements				24 873 771	-27 098 142
Performance totale				13,46%	-12,26%

Comme durant l'exercice 2008, les frais de transaction, les taxes sur chiffre d'affaires et les émoluments versés aux gestionnaires de fortune externes (frais de gestion des placements collectifs) ont été déduits du résultat sur les placements.

Les frais de gestion de fortune s'élèvent à CHF 86 135 (CHF 101 148) et comprennent surtout les frais de conservation, y compris le reporting, et les frais pour la comptabilité des titres de même que les coûts générés par la gestion de fortune au secrétariat de la CPE (coûts d'infrastructure, frais de personnel, etc.).

6.9 Commentaires sur les placements auprès d'entreprises affiliées

Il n'existe aucun placement auprès des entreprises affiliées.

Annexe – compartiment 100

7. Explications relatives au bilan et au compte d'exploitation

7.1 Actifs de régularisation et créances

Cette position comprend, outre les montants concernant les actifs de régularisation, les créances qui ne peuvent pas être affectées aux placements.

	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Débiteurs de cotisations	994 784	630 292
Avoirs sur impôts anticipés et impôts à la source	357 890	512 204
Créances diverses	22 000 000	-
Actifs de régularisation	88 044	-
Total des actifs de régularisation et créances	23 440 718	1 142 496

Compte tenu de la sortie collective prévue au 31 décembre 2009, un montant de CHF 22 millions a été versé en avance.

7.2 Engagements

	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Prestations de libre passage	592 444	186 702
Engagements divers	2 425 953	13 988
Total des engagements	3 018 397	200 690

Le poste «engagements divers» se compose pour l'essentiel de la dette résiduelle vis-à-vis de la CPE Caisse Pension Energie, à la suite de la reprise d'une partie des bénéficiaires de rentes de l'ancienne société Motor-Columbus.

7.3 Cotisations des salariés

	2009	2008
	CHF	CHF
Total des cotisations d'épargne, plan de base	2 946 578	2 752 664
Total des cotisations de risque	504 647	467 055
Total des cotisations des salariés	3 451 225	3 219 719

Les plus-values dégagées au niveau des cotisations des salariés et des employeurs sont principalement dues à l'augmentation des salaires assurés et du nombre des assurés actifs.

7.4 Cotisations des employeurs

	2009	2008
	CHF	CHF
Total des cotisations d'épargne, plan de base	3 543 285	3 315 756
Total des cotisations de risque	594 243	558 138
Total des cotisations des employeurs	4 137 528	3 873 894

Cf. le commentaire du chiffre 7.3.

7.5 Versements uniques et sommes de rachat

	2009	2008
	CHF	CHF
Versements		
de salariés dans le plan de base	336 826	49 760
d'employeurs dans le plan de base	-	9 184
Rachats de rentes	578 546	112 315
Prélèvement		
de la réserve technique pour le maintien d'acquis	-578 546	-
Versements uniques/sommes de rachat	336 826	171 259

7.6 Prestations réglementaires

Les prestations ont été fournies conformément aux dispositions réglementaires.

Les bénéficiaires de rentes sont au nombre de 146 (289). Les prestations en rentes se chiffrent à environ CHF 11,4 millions (CHF 11,8 millions) et les prestations sous forme de capital à CHF 0,9 million (CHF 2,2 millions).

Le rapport entre assurés actifs, assurés dans le plan de base, et les bénéficiaires de rentes s'est amélioré de manière notable, notamment en raison du transfert de cent quarante-neuf bénéficiaires de rentes dans la primauté des prestations, et s'établit désormais à 3,7 (1,8).

7.7 Frais d'administration généraux

	2009	2008
	CHF	CHF
Frais d'administration généraux	231 673	122 412
dont frais de marketing	1 978	2 644
dont autres frais d'administration généraux	229 695	119 768

Le 13 décembre 2006, la CPE Fondation de prévoyance Energie et la CPE Caisse Pension Energie société coopérative ont signé un avenant au «Contrat de gestion et de prestation» du 14 avril 2004, qui redéfinit la question de l'indemnisation.

En principe, les coûts attribuables sont imputés selon le critère de causalité; les frais communs de gestion de fortune sont répartis en fonction du patrimoine et les frais communs d'administration générale, selon le nombre d'assurés.

L'augmentation des frais d'administration généraux résulte essentiellement de dépenses occasionnées par le transfert du compartiment 100 dans le compartiment 120.

7.8 Excédent de produit

En vertu de la LPP, un excédent de produit doit être utilisé comme suit et dans cet ordre:

- premièrement, compenser un éventuel découvert;
- deuxièmement, constituer une réserve de fluctuation de valeur suffisante en fonction des risques encourus;
- troisièmement, affecter l'excédent de produit résiduel aux fonds libres.

En 2009, l'excédent de produit d'un montant de CHF 20 722 895 est affecté à la réduction du découvert qui s'élève à présent à CHF 3 171 368 (CHF 23 894 263).

8. Obligations imposées par l'autorité de surveillance

Vous trouverez dans l'annexe en chiffres cumulés (page 51) les obligations imposées par l'autorité de surveillance.

9. Autres informations en relation avec la situation financière

La CPE Fondation de prévoyance Energie, compartiment 100, clôt l'exercice sur un degré de couverture de 98%.

En raison des difficultés structurelles présentées par le compartiment 100 depuis plusieurs années déjà, le Conseil de fondation a décidé de dissoudre ce compartiment et de transférer les entreprises affiliées avec leurs destinataires dans le compartiment 120.

Les mesures suivantes ont été décidées, respectivement prises:

- Les avoirs de vieillesse des assurés n'ont pas été rémunérés en 2008 et 2009.
- Toutes les entreprises adhérentes ont signé une nouvelle convention d'affiliation, qui les oblige à emmener avec eux leurs bénéficiaires de rentes en cas de sortie collective de la caisse de pension.
- Deux entreprises se sont déclarées disposées à considérer les bénéficiaires de rentes de l'ancienne société Motor-Columbus, initialement au nombre de 222, comme faisant partie de leurs effectifs.

Les mesures susmentionnées et la bonne année boursière ont permis au degré de couverture de retrouver un niveau qui permet une intégration dans le compartiment 120, avec effet au 1^{er} janvier 2010, sans exiger de financement supplémentaire de la part des salariés ou des employeurs.

Les entreprises, les commissions de prévoyance et les personnes concernées ont été informées sur les différentes étapes d'assainissement précitées par courrier du 16 décembre 2009.

10. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

En date du 1^{er} janvier 2010, l'entreprise Holinger AG quitte la CPE Fondation de prévoyance Energie avec 89 assurés actifs et 11 bénéficiaires de rentes dans le cadre d'une liquidation partielle.

Les positions figurant au bilan du compartiment 100 sont entièrement transférées dans le compartiment 120, en raison de la dissolution du compartiment 100.

Bilan au 31 décembre – compartiment 120

Actif	Annexe chiffre	2009 CHF	2008 CHF
Liquidités		213 336 865	84 604 014
Obligations		926 789 884	891 078 780
Hypothèques		241 089 442	278 646 746
Actions		1 324 806 889	1 001 967 098
Immeubles		499 512 990	473 746 810
Placements alternatifs	6.5	70 212 613	84 284 220
Total des placements		3 275 748 683	2 814 327 668
Actifs de régularisation et créances	7.1	13 253 524	14 787 592
Total de l'actif		3 289 002 207	2 829 115 260
Passif			
		2009	2008
		CHF	CHF
Engagements	7.2	16 268 452	18 392 967
Passifs de régularisation		1 253 603	1 351 533
Réserve de cotisations des employeurs	7.3	15 050 397	13 976 819
Total des engagements, passifs de régularisation, réserve de cotisation des employeurs		32 572 452	33 721 319
Fonds libres au niveau des institutions de prévoyance	7.4	944 306	5 301 567
Capital de prévoyance des assurés	5.2	1 496 573 313	1 399 682 605
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.5	1 340 100 000	1 304 134 000
Provisions techniques	5.7	269 378 000	141 917 000
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques		3 106 051 313	2 845 733 605
Réserve de fluctuation de valeur	6.4	149 434 136	-
Découvert	7.11	-	-55 641 231
Total du passif		3 289 002 207	2 829 115 260



Catherine Haldimann, Secrétaire-comptable et Membre déléguée de la Direction, FMN Ingénieurs S.A., Corcelles

«Avec l'AVS et les caisses de pension, notre régime de prévoyance repose sur deux piliers solides. La CPE est une des institutions de prévoyance privées les plus performantes et les plus sûres. J'apprécie sa forte philosophie d'épargne. Une fois la retraite arrivée, les assurés bénéficient d'autonomie et d'une marge de manœuvre financière.»

Compte d'exploitation – compartiment 120

du 1^{er} janvier au 31 décembre

	Annexe chiffre	2009 CHF	2008 CHF
Cotisations des salariés	7.5	39 777 184	33 182 012
Cotisations des employeurs	7.6	68 188 091	57 947 651
Prélèvements sur la réserve de cotisations des employeurs pour des cotisations		- 320 191	- 111 052
Versements uniques/sommes de rachat	7.7	14 258 970	28 867 008
Prélèvements sur la réserve de cotisations des employeurs pour des versements		- 577 055	-
Prélèvements sur les fonds libres pour des rachats		- 3 725 291	-
Versements sur la réserve de cotisations des employeurs		1 942 588	525 000
Versements/cotisations ordinaires et autres versements/cotisations		119 544 296	120 410 619
Prestations de libre passage apportées		67 915 221	63 396 241
Sommes de rachat pour affiliations collectives	7.8	51 111 142	724 592 982
Report de la réserve de cotisations des employeurs		28 236	84 511
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce		548 531	963 688
Prestations d'entrée		119 603 130	789 037 422
Afflux de cotisations et prestations d'entrée		239 147 426	909 448 041
Rentes de vieillesse		- 94 116 899	- 84 139 626
Rentes d'invalidité		- 3 433 015	- 3 305 336
Rentes de conjoint et de partenaire de vie		- 21 300 881	- 18 863 377
Rentes d'enfant		- 544 077	- 448 455
Rentes complémentaires		- 1 727 759	- 2 332 281
Prestations sous forme de capital lors de départs en retraite		- 23 997 602	- 25 072 325
Prestations sous forme de capital en cas de décès ou d'invalidité		- 1 248 034	- 395 487
Prestations réglementaires diverses		- 631 969	-
Prestations réglementaires	7.9	- 147 000 236	- 134 556 887
Prestations de libre passage		- 27 008 817	- 35 314 897
Versements anticipés EPL/divorce		- 7 932 611	- 7 048 395
Prestations de sortie		- 34 941 428	- 42 363 292
Départ de fonds pour prestations et versements anticipés		- 181 941 664	- 176 920 179

	Annexe chiffre	2009 CHF	2008 CHF
Constitution (-)/dissolution de			
Capital de prévoyance des assurés	5.3	- 54 420 591	- 286 506 748
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.6	- 35 966 000	- 370 984 000
Provisions techniques	5.7	- 127 461 000	- 51 609 000
Réserve de cotisations des employeurs		- 1 073 578	- 498 459
Fonds libres au niveau des institutions de prévoyance		4 357 261	-
Rémunération du capital d'épargne	5.3	- 43 341 552	- 3 224 526
Constitution du capital de prévoyance, provisions techniques, réserve de cotisations des employeurs		- 257 905 460	- 712 822 733
Cotisations au fonds de garantie		- 647 799	- 575 049
Résultat net du domaine des assurances		- 201 347 497	19 130 080
Liquidités		739 004	3 682 405
Obligations		40 334 035	17 404 908
Hypothèques		9 120 786	8 825 667
Actions		338 058 807	- 633 205 633
Immeubles		33 913 216	- 696 716
Placements alternatifs		- 10 824 860	- 19 090 226
Résultat des placements		411 340 988	- 623 079 595
Frais de gestion de fortune		- 1 210 397	- 1 220 228
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs		-	- 220
Résultat net du domaine des placements	6.8	410 130 591	- 624 300 043
Frais d'administration généraux	7.10	- 3 707 727	- 2 908 057
Excédent de charges (-)/de produit avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur	7.11	205 075 367	- 608 078 020
Dissolution / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	7.11	- 149 434 136	552 436 789
Excédent de charges (-)/de produit	7.11	55 641 231	- 55 641 231

Annexe – compartiment 120

Les comptes annuels relatifs au compartiment 120 font partie intégrante des comptes annuels de la CPE Fondation de prévoyance Energie.

Vous trouverez ci-après les informations et données spécifiques afférentes au compartiment 120. La numérotation suit la structure prévue dans les règles de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

Pour ce qui est des faits et des chiffres concernant l'ensemble de la fondation, veuillez vous référer à l'annexe aux comptes annuels en chiffres cumulés (pages 48 et suivantes).

2. Assurés et bénéficiaires de rentes, informations actuarielles

2.1 Nombre d'assurés et de bénéficiaires de rentes

	31.12.2009	31.12.2008
Assurés dans le plan de base		
Hommes	5 643	5 104
Femmes	1 318	1 112
Total des assurés dans le plan de base	6 961	6 216
Assurés dans les plans complémentaires		
«Bonus»	1 518	1 319
«Epargne 60»	163	174
Total des assurés dans les plans complémentaires	1 681	1 493
Bénéficiaires de rentes		
Rentes de vieillesse		
Hommes	1 879	1 789
Femmes	212	194
Rentes d'invalidité		
Hommes	98	93
Femmes	22	25
Rentes de conjoint et de partenaire de vie	828	777
Rentes d'enfant	84	69
Total des bénéficiaires de rentes	3 123	2 947

En ce qui concerne les assurés actifs dans le plan de base, la valeur moyenne des salaires assurés se monte à CHF 72 535 (CHF 70 746) en 2009. L'âge moyen des hommes s'élève à 43,2 (43,3) ans, tandis que celui des femmes s'établit à 41,1 (41,5) ans. La moyenne des rentes de vieillesse, quant à elle, se chiffre à CHF 45 729 (CHF 46 203), les départs à la retraite ayant eu lieu, en moyenne, à l'âge de 62 ans et 9 mois (comme en 2008).

2.2 Evolution du nombre des assurés

	Assurés	
	Plan de base	Plans complémentaires
Etat au 1.1.2009	6 216	1 493
Total des entrées		
Entrées individuelles	1 157	298
Entrées collectives	279	42
Total des sorties		
Sorties individuelles	-691	-152
Sorties collectives	-	-
Etat au 31.12.2009	6 961	1 681

4. Principes régissant l'évaluation et la présentation des comptes, continuité

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes, qui valent de manière générale pour l'ensemble de la CPE, se trouvent dans l'annexe aux comptes annuels en chiffres cumulés (page 50) et n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

5. Risques actuariels/couverture des risques/ degré de couverture

5.1 Genre de la couverture des risques, réassurances

Les risques sont assumés par la fondation.

5.2 Capital de prévoyance des assurés en fonction des produits de prévoyance

	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Assurés, plan de base	1 466 667 464	1 372 680 768
Assurés, plan complémentaire «Bonus»	16 874 365	13 731 493
Assurés, plan complémentaire «Epargne 60»	13 031 484	13 270 344
Total du capital de prévoyance des assurés	1 496 573 313	1 399 682 605

Le capital de prévoyance des assurés dans le plan complémentaire «Bonus» comprend un complément de CHF 12 434 (CHF 25 820) sur la prestation minimale selon l'art. 17 LFLP.

Annexe – compartiment 120

5.3 Evolution du capital de prévoyance des assurés

	Total CHF	Plan de base CHF	«Bonus» CHF	«Epargne 60» CHF
Etat au 1.1.2009	1 399 682 605	1 372 680 768	13 731 493	13 270 344
Cotisations d'épargne et versements				
Cotisations d'épargne des salariés	33 972 874	31 776 765	1 895 601	300 508
Cotisations d'épargne des employeurs	59 487 059	56 730 345	2 756 714	-
Versements uniques/sommes de rachat	13 434 011	11 503 106	5 160	1 925 745
Prestations d'entrée				
Prestations de libre passage apportées	67 915 221	67 915 221	-	-
Entrées collectives	28 005 302	27 904 198	-	101 104
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce	548 531	528 531	-	20 000
Prestations de sortie				
Prestations de libre passage versées	-27 008 817	-25 787 789	-1 090 031	-130 997
Versements anticipés EPL/divorce	-7 932 611	-7 761 689	-125 968	-44 954
Prestations réglementaires				
Prestations sous forme de capital lors de départs en retraite	-23 997 602	-23 845 502	-120 503	-31 597
Prestations sous forme de capital en cas de décès ou d'invalidité	-816 867	-776 151	-	-40 716
Dissolution en raison de vieillesse, décès ou invalidité	-87 396 236	-84 464 451	-478 399	-2 453 386
Rémunération du capital d'épargne	43 341 552	42 912 435	313 684	115 433
Complément sur les prestations de libre passage				
Déduction faite du complément au 1.1.2009	-2 674 143	-2 648 323	-25 820	-
Majoré du complément au 31.12.2009	12 434	-	12 434	-
Etat au 31.12.2009	1 496 573 313	1 466 667 464	16 874 365	13 031 484

Le Conseil de fondation décide du taux d'intérêt versé sur les capitaux d'épargne en tenant compte de la situation financière et des circonstances prévalant sur les marchés des capitaux. Comme l'exercice passé, les avoirs d'épargne n'ont pas été rémunérés pendant l'exercice sous revue. Pendant l'exercice sous revue, les avoirs d'épargne du plan de base ont été rémunérés à hauteur de 3,0% et ceux des plans complémentaires à hauteur de 1,0% (exercice précédent: 0% pour le plan de base et les plans complémentaires). Les avoirs relatifs aux sorties ayant eu lieu durant l'exercice 2009

ont été rémunérés selon le taux provisoire, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été rémunérés. Pour les départs en retraite durant l'exercice sous revue, le capital servant à la constitution de la rente a été rémunéré rétroactivement au même taux que les capitaux d'épargne des assurés.

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

En vertu de la LPP, la somme des avoirs de vieillesse s'élève à CHF 564 155 110 (CHF 512 393 685) en date du 31 décembre 2009.

5.5 Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes selon le type de la rente

	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Rentes de vieillesse	867 877 000	838 113 000
Rentes d'invalidité	34 066 000	43 012 000
Rentes de conjoint et de partenaire de vie	202 724 000	193 279 000
Rentes d'enfant	2 872 000	2 750 000
Rentes expectatives de conjoint et de partenaire de vie	230 927 000	224 918 000
Rentes complémentaires	1 634 000	2 062 000
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1 340 100 000	1 304 134 000

Le renforcement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes en raison de l'allongement de l'espérance de vie est compris dans les provisions techniques.

5.6 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

	2009	2008
	CHF	CHF
Etat du capital de prévoyance au 1.1.	1 304 134 000	933 150 000
Augmentation du capital de prévoyance	35 966 000	370 984 000
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12.	1 340 100 000	1 304 134 000

Une rémunération de 4,0%, identique à l'exercice précédent, est incluse dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

5.7 Provisions techniques

	31.12.2009	31.12.2008
	CHF	CHF
Provisions techniques		
pour les pertes futures sur le taux de conversion, assurés	67 346 000	55 987 000
pour l'allongement de l'espérance de vie, bénéficiaires de rentes	60 304 000	52 165 000
pour les risques d'assurance	45 664 000	33 765 000
pour l'abaissement du taux d'intérêt technique	96 064 000	-
Total des provisions techniques	269 378 000	141 917 000

Les provisions techniques sont constituées conformément au Règlement sur la constitution et la dissolution des provisions et des réserves. Cf. aussi le chiffre 5.8.

Annexe – compartiment 120

5.8 Bases et hypothèses, expertise actuarielle

Le compartiment 120 assume lui-même tous les risques actuariels. Le capital de prévoyance a été calculé en fonction des bases LPP 2000, avec un taux d'intérêt technique inchangé de 4%. Le taux de conversion à l'âge de 65 ans s'élève à 6,8%. En outre et comme durant l'exercice passé, un rabais d'un tiers a de nouveau été octroyé sur les cotisations de risque au cours de l'exercice sous revue.

La fondation préfinance les coûts qui découleront de la modification des bases techniques en constituant des provisions, d'une part pour répondre à l'allongement de l'espérance de vie des bénéficiaires de rentes et, d'autre part, pour compenser les pertes que les assurés pourraient subir en raison de la réduction du taux de conversion. Les provisions correspondantes ont été augmentées de 4,0% à 4,5% durant l'exercice sous revue.

Les provisions pour risques d'assurance servent à amortir une évolution défavorable à court terme des risques invalidité et décès des assurés actifs et à financer les cas d'invalidité latents (c.-à-d. les cas d'invalidité encore inconnus, mais dont la date de survenance se situe dans le passé).

Les provisions pour l'abaissement du taux d'intérêt technique ont pour objectif de prendre en considération d'éventuelles répercussions d'une réduction dudit taux.

Le bilan actuariel est établi chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle.

5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Degré de couverture en % = FN/CP x 100	104,81%	98,04%
Capital de prévoyance nécessaire (CP)	3 106 051 313	2 845 733 605
Fortune nette disponible pour les engagements actuariels (FN)	3 255 485 449	2 790 092 374
Total des actifs	3 289 002 207	2 829 115 260
Déduction faite des engagements	-33 516 758	-39 022 886

En date de la clôture du bilan, le degré de couverture technique s'élevait à 104,81% dans le compartiment 120. Grâce au bon résultat des placements, aux mesures d'assainissement et au bon cours des risques, le degré de couverture s'est amélioré de plus de 6%.

6. Placement de la fortune

6.1 Organisation des activités de placement, règlement sur les placements

Conformément à l'art. 27, al. 4, du Règlement, le Conseil de fondation de la CPE Fondation de prévoyance Energie veille à ce que tous les fonds de la CPE Fondation de prévoyance Energie soient placés et gérés conformément à la stratégie qu'il a définie. En tant qu'organe suprême, le Conseil de fondation assume la responsabilité du placement de la fortune sur le moyen et le long terme. Il a fixé l'organisation de la gestion de la fortune et les compétences des services chargés de cette gestion dans un règlement sur les placements.

Règlement sur les placements:	24 septembre 2009
Contrôleur des placements:	PPCmetrics AG, Zurich
Evaluation des immeubles:	Wüest & Partner AG, Zurich
Global Custodian:	Credit Suisse AG, Zurich
Mandats de gestion de fortune:	aucun

6.2 Stratégie de placement pour le compartiment 120

La stratégie de placement repose sur les résultats de l'analyse Asset-&Liability réalisée par PPCmetrics. Elle a été avalisée par le Conseil de fondation lors de sa séance du 11 juillet 2007 et est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007.

	Stratégie %	Marge de manœuvre tactique %
Liquidités	2	0,0 – 10,0
Obligations CHF	16	12,0 – 22,0
Obligations ME*	15	11,0 – 21,0
Hypothèques	8	5,0 – 11,0
Actions	42	34,0 – 50,0
Immeubles	14	8,0 – 20,0
Placements alternatifs	3	1,0 – 5,0

* ME = monnaies étrangères

Potentiel de rendement de la stratégie (étude A & L)	4,84%
Risque de la stratégie (étude A & L)	8,34%
Rentabilité cible	4,70%
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	30,00%

Couverture stratégique des risques

- Obligations ME: l'exposition > 5% de la fortune totale est couverte (seulement EUR, USD, GBP, JPY).
- Actions Developed Markets: l'exposition aux risques de change est couverte à raison de 75% (seulement EUR, USD, GBP, JPY).

En tenant compte des opérations à terme sur devises selon l'OPP2, 22,5% (18,2%) des placements totaux étaient investis dans des monnaies étrangères en date du 31 décembre 2009, la majeure partie sous la forme d'actions en monnaies étrangères. A la date de clôture du bilan, la part de valeurs corporelles s'élève à 57,0% (57,3%).

6.3 Recours aux possibilités d'extension avec résultat du rapport (art. 50, al. 4, OPP2)

Pour le compartiment 120, la CPE Fondation de prévoyance Energie fait usage des possibilités d'extension des placements au sens de l'art. 50, al. 4, OPP2. La stratégie de placement a été avalisée par le Conseil de fondation lors de sa séance du 11 juillet 2007 et est en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2007. Sur la base d'une étude Asset&Liability complète, le Conseil de fondation a pris en considération les conditions et l'environnement de la CPE Fondation de prévoyance Energie. La stratégie de placement permet un dépassement dans le domaine suivant:

Monnaies étrangères sans couverture des risques sur devises: art. 55e: max. 30% de la fortune totale.

Cette limite n'a jamais été dépassée durant l'exercice sous revue et ne l'était pas non plus en date de la clôture du bilan. La rédaction d'un rapport concluant en vertu de l'art. 50, al. 1 à 3, OPP2 s'avère donc superflue.

Annexe – compartiment 120

6.4 Réserve de fluctuation de valeur, calcul et valeur cible

Afin de couvrir les risques de marché spécifiques auxquels sont exposés les placements, il est nécessaire de constituer des réserves de fluctuation de valeur à hauteur de 30% du capital de prévoyance (y compris les provisions techniques), c'est-à-dire de CHF 931,8 millions (CHF 853,7 millions), selon la stratégie de placement actuelle. A la clôture du bilan, la valeur de la réserve de fluctuation s'élève à 4,81% ou CHF 149,4 millions (exercice précédent: nulle).

		2009 CHF	2008 CHF
Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 1.1.		-	552 436 789
Prélèvement sur (-)/affectation à (+) la réserve de fluctuation de valeur		+149 434 136	-552 436 789
Etat de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	en CHF	149 434 136	-
	en % du capital de prévoyance	4,81%	0%
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur	en CHF	931 815 394	853 720 082
	en % du capital de prévoyance	30,0%	30,0%
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur		-782 381 258	-853 720 082
Capital de prévoyance (y compris les provisions techniques)		3 106 051 313	2 845 733 605

Le règlement sur les placements définit la manière de calculer la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur. Elle repose sur des considérations d'ordre financier et économique et tient compte des circonstances et pronostics actuels.

La valeur cible fixée par le Conseil de fondation en collaboration avec le contrôleur des placements PPCmetrics AG s'élève depuis le 31 décembre 2007 à 30,0% du capital de prévoyance. Lorsque cette valeur cible est atteinte, les réserves correspondantes per-

mettent d'assurer à une probabilité de 97,5% que le taux de couverture ne descendra pas en dessous de 100% durant les deux exercices suivants, pourvu que la stratégie de placement soit respectée et que le rendement annuel atteigne 4,70%. Le rendement cible de 4,70% résulte de l'étude Asset&Liability.

Des fonds libres ne sont pas disponibles étant donné que la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur n'est pas atteinte.

6.5 Structure des placements par catégorie de placement

Valeurs au 31.12.2009	Stratégie %	Valeur au bilan		2008 %
		CHF	%	
Liquidités	2%	213 336 865	6,5%	3,0%
Obligations CHF	16%	511 932 803	15,6%	17,2%
Obligation ME	15%	414 857 081	12,7%	14,5%
Hypothèques	8%	241 089 442	7,4%	9,9%
Actions	42%	1 324 806 889	40,4%	35,6%
Immeubles	14%	499 512 990	15,3%	16,8%
Placements alternatifs	3%	70 212 613	2,1%	3,0%
Total des placements	100%	3 275 748 683	100%	100%

Par souci de transparence et afin de permettre une comparaison avec la stratégie et avec les informations opérationnelles sur les mandats, la fondation impute à chaque catégorie de placement les liquidités qui en font partie ainsi que les produits de ces derniers. Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, les catégories de placement comprennent, en date du 31 décembre 2009, des avoirs en banque d'un montant total de CHF 64,4 millions (CHF 31,0 millions).

Les avoirs liquides selon le bilan, à hauteur de CHF 213,3 millions (CHF 84,6 millions), sont disponibles à court terme et servent à couvrir les affaires courantes. En outre, les liquidités contenues dans les dépôts d'actions et d'obligations et s'élevant à CHF 55,1 millions (CHF 25,9 millions) sont indispensables en raison de la nécessité de couvrir les obligations d'achat (short put).

La position «immeubles» comprend des placements directs (CHF 331 424 431) et des placements indirects (CHF 168 088 559). En ce qui concerne les placements indirects, deux programmes distincts existent dans la catégorie de placement «immeubles». Ceux-ci couvrent les thèmes de placement suivants:

- Infrastructure: le volume de souscription de ce programme se chiffre à USD 6,5 millions ou CHF 6,7 millions au total. De ce montant, USD 4 721 475 n'ont pas encore fait l'objet d'un appel. La valeur d'inventaire nette (net asset value) se monte à CHF 2 010 367.
- Immeubles à l'étranger: le volume de souscription de ce programme s'élève à USD 63,0 millions ou CHF 65,1 millions au total. De ce montant, USD 59 700 000 n'ont pas encore fait l'objet d'un appel. La valeur d'inventaire nette (net asset value) s'élève à CHF 2 896 552.

Le poste «placements alternatifs» se compose de fonds de couverture (hedge funds) à hauteur de CHF 20 391 411 (CHF 25 468 792) ainsi que d'un programme de capital-risque. Le volume de souscription de ce programme s'établit au total à EUR 75,0 millions (EUR 75,0 millions) ou CHF 111,2 millions. De ce montant, CHF 40 542 886 (CHF 61 980 926) n'ont pas encore fait l'objet d'un appel. La valeur d'inventaire nette (net asset value) se chiffre à CHF 49 566 414 (CHF 58 576 918). Par ailleurs, le poste «placements alternatifs» comprend aussi des liquidités d'un montant total de CHF 254 788 (CHF 238 510).

6.6 Placements et produits dérivés

Placements ventilés selon les prescriptions de l'OPP2 et effet des produits dérivés

Valeurs en CHF au 31.12.2009	Valeur au bilan	Ventilation des avoirs liquides	Présentation selon les prescriptions de l'OPP2					
			Valeur au bilan	%	Effet des produits dérivés	Exposition totale	%	2008 %
Liquidités	213 336 865	64 423 693	277 760 558	8,5%		277 760 558	8,3%	3,9%
Obligations CHF	511 932 803	-831 028	511 101 775	15,6%	249 509 451	760 611 226	22,6%	25,2%
Obligations ME	414 857 081	-221 392	414 635 689	12,7%	-249 509 451	165 126 238	4,9%	4,1%
Hypothèques	241 089 442	-7 309 087	233 780 355	7,1%		233 780 355	6,9%	9,3%
Actions	1 324 806 889	-54 135 065	1 270 671 824	38,8%	86 746 469	1 357 418 293	40,4%	38,8%
Immeubles	499 512 990	-1 672 333	497 840 657	15,2%		497 840 657	14,8%	15,9%
Placements alternatifs	70 212 613	-254 788	69 957 825	2,1%		69 957 825	2,1%	2,8%
Total des placements	3 275 748 683		3 275 748 683	100%	86 746 469	3 362 495 152	100%	100%

Annexe – compartiment 120

Présentation des produits financiers dérivés conformément aux prescriptions de l'OPP2

Genre du placement	Valeur boursière au 31.12.2009 CHF	Augmentant l'engagement* CHF
Total des actions matérielles	1 274 836 583	1 274 836 583
Positions dérivées sur actions		
Short calls (-)	-1 874 389	
Long calls (+)		
Short puts (-)	-2 290 370	82 581 710
Long puts (+)		
Total 2009	1 270 671 824	1 357 418 293
Total 2008	997 632 389	1 151 490 653

* Engagements totaux, volume contractuel ouvert calculé selon les prescriptions de l'OPP2 (art. 56 a, al. 7, OPP2)

Conformément aux prescriptions de l'OPP2, le volume contractuel ouvert pour les produits dérivés doit tenir compte du plus grand engagement possible indépendamment de la probabilité de survie (positive comme négative). En conséquence, il faut considérer le prix d'exercice de la valeur de base correspondante (effet accroissant la valeur: acquisition d'option d'achat, cession d'option de vente, achat de futures) ou le prix sur le marché de la valeur de base correspondante (effet réduisant les créances: cession d'option d'achat, acquisition d'option de vente, vente de futures). Ces obligations augmentant les créances s'élevaient à la fin de l'exercice à CHF 82 581 710 (CHF 139 278 939).

L'article 56, al. 3, OPP2 impose par ailleurs une couverture en rapport avec les liquidités (opérations sur produits dérivés accroissant les créances) et la valeur de base (opérations sur produits dérivés réduisant les créances). Les liquidités requises pour les opérations accroissant les créances étaient disponibles à concurrence de CHF 82 581 710 (CHF 139 278 939), de même que les valeurs de base pour les opérations sur produits dérivés réduisant les créances, en l'occurrence CHF 41 432 489 (CHF 56 679 001).

Opérations à terme sur devises

Toutes les opérations à terme sur devises ouvertes le jour de clôture du bilan dans les principales monnaies EUR, USD, GBP et JPY échoient le 25 mars 2010.

Le volume contractuel des opérations à terme sur devises en obligations ME, à hauteur de CHF 249 509 451 (CHF 265 783 828), est affecté aux obligations CHF en termes d'exposition. Par contre, la valeur de rachat positive d'un montant de CHF 3 638 077 (CHF 19 669 196) à la clôture du bilan reste dans la part physique des obligations ME.

Le volume contractuel des opérations à terme sur devises en actions, à hauteur de CHF 730 218 372 (CHF 561 222 840), est neutralisé par la position en monnaie étrangère correspondante, mais la valeur de rachat positive d'un montant de CHF 9 505 629 (CHF 43 425 782) à la clôture du bilan est imputée sur la part physique des actions.

6.7 Prêts de titres (securities lending)

Lors de la clôture du bilan, la CPE avait prêté des titres d'un montant total de CHF 152 658 981 (exercice précédent: pas de titres) au Credit Suisse pour un certain temps prédéfini. Le prêt de titres avait été suspendu en octobre 2008 en raison des turbulences boursières et a repris un an plus tard. Il a généré, au cours de l'exercice sous revue, des revenus à hauteur de CHF 44 635 (CHF 560 845), qui sont comptabilisés dans les catégories de placement correspondantes.

6.8 Résultat net sur les placements

	Revenu sur les placements	Gains de cours réalisés	Gains de cours non réalisés	Résultat sur les placements	Exercice précédent
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Liquidités	739 004	-	-	739 004	3 682 405
Obligations CHF	13 988 139	2 065 892	15 685 426	31 739 457	8 989 620
Obligations ME	14 945 203	10 701 654	-17 052 279	8 594 578	8 415 288
Hypothèques	4 812 431	-494 195	4 802 550	9 120 786	8 825 667
Actions	27 763 509	109 148 071	201 147 227	338 058 807	-633 205 633
Immeubles	19 930 482	1 397 414	12 585 320	33 913 216	-696 716
Placements alternatifs	-	-1 011 877	-9 812 983	-10 824 860	-19 090 226
Rendement des placements	82 178 768	121 806 959	207 355 261	411 340 988	-623 079 595
Frais de gestion de fortune				-1 210 397	-1 220 228
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs				-	-220
Résultat net sur les placements				410 130 591	-624 300 043
Performance totale				14,22 %	-19,26 %

Comme durant l'exercice 2008, les frais de transaction, les taxes sur chiffre d'affaires et les émoluments versés aux gestionnaires de fortune externes (frais de gestion des placements collectifs) ont été déduits du résultat sur les placements.

Les frais de gestion de fortune s'élèvent à CHF 1 210 397 (CHF 1 220 228) et comprennent surtout les frais de conservation, y compris le reporting, et les frais pour la comptabilité des titres de même que les coûts générés par la gestion de fortune au secrétariat de la CPE (coûts d'infrastructure, frais de personnel, etc.).

6.9 Commentaires sur les placements auprès des entreprises affiliées

Il n'existe aucun placement auprès des entreprises affiliées.

Annexe – compartiment 120

7. Commentaires sur le bilan et le compte d'exploitation

7.1 Actifs de régularisation et créances

Cette position contient des créances et des régularisations, qui ne peuvent pas être affectées aux placements.

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Débiteurs de cotisations	8 710 841	7 896 247
Avoirs sur impôts anticipés et impôts à la source	2 778 804	5 102 053
Débiteurs sur immeubles	1 312 819	1 631 876
Débiteurs divers	182 567	-
Actifs de régularisation	268 493	157 416
Total des actifs de régularisation et créances	13 253 524	14 787 592

7.2 Engagements

	31.12.2009 CHF	31.12.2008 CHF
Prestations de libre passage	9 635 714	13 053 094
Engagements divers		
Créditeurs sur immeubles	3 047 146	2 446 880
Créditeurs divers	3 585 592	2 892 993
Total des engagements	16 268 452	18 392 967

Une avance de CHF 1,1 million (9,8 millions) est comprise dans les prestations de libre passage en raison de l'affiliation collective d'une entreprise avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Le poste «créditeurs divers» se compose principalement d'engagements relatifs aux opérations sur dérivés qui n'ont pas encore pu être comptabilisées.

7.3 Réserve de cotisations des employeurs

La progression de CHF 1 073 578 de la réserve de cotisations des employeurs, qui s'élève à CHF 15 050 397 (CHF 13 976 819), est entièrement due à des versements d'entreprises. Ces fonds n'ont de nouveau pas été rémunérés durant l'exercice sous revue.

7.4 Fonds libres au niveau des institutions de prévoyance

Ces fonds libres ont été générés par l'affiliation collective du groupe CKW, des entreprises EGL, de la commune municipale de Wettingen et de la société Energie Seeland AG, en date du 1^{er} avril 2008.

A la suite de la clôture formelle de la procédure de liquidation partielle de la CPE Caisse Pension Energie société coopérative, ces moyens se trouvent à la disposition des commissions de prévoyance des entreprises concernées depuis novembre 2009. La majorité des entreprises a fait usage de la possibilité de bonifier ces fonds, en tant que versement unique, sur les comptes des assurés ayants droit (sans rémunération et déduction faite du rachat dans les provisions techniques et le degré de couverture).

7.5 Cotisations des salariés

	2009 CHF	2008 CHF
Plan de base	31 776 765	26 425 245
Plan complémentaire «Bonus»	1 895 601	1 712 883
Plan complémentaire «Épargne 60»	300 508	244 262
Total des cotisations d'épargne	33 972 874	28 382 390
Total des cotisations de risque	5 804 310	4 799 622
Total des cotisations des salariés	39 777 184	33 182 012

7.6 Cotisations des employeurs

	2009 CHF	2008 CHF
Plan de base	56 730 345	48 095 836
Plan complémentaire «Bonus»	2 756 714	2 564 780
Total des cotisations d'épargne	59 487 059	50 660 616
Total des cotisations de risque	8 701 032	7 287 035
Total des cotisations des employeurs	68 188 091	57 947 651

7.7 Versements uniques/sommes de rachat

	2009 CHF	2008 CHF
Versements de salariés		
dans le plan de base	5 780 205	4 111 000
dans les plans complémentaires	1 923 446	2 391 432
Versements d'employeurs		
dans le plan de base	2 356 518	15 352 451
dans les plans complémentaires	7 459	48 800
Versements divers	4 191 342	6 963 325
Versements uniques/sommes de rachat	14 258 970	28 867 008

La position «versements divers» comprend essentiellement les sommes de rachat versées par les entreprises affiliées, à hauteur de CHF 3,8 millions, dans le cadre de l'utilisation des fonds libres (cf. chiffre 7.4).

7.8 Prestations d'entrée – sommes de rachat pour affiliations collectives

	Total des prestations d'entrée CHF	en faveur des assurés actifs Plan de base CHF	en faveur des assurés actifs Plan «Epargne 60» CHF	en faveur des bénéficiaires de rentes CHF
Capital de prévoyance	50 561 302	27 904 198	101 104	22 556 000
Provisions techniques	2 130 253	1 223 969	4 044	902 240
Réserve de fluctuation de valeur/découvert (-)	-1 580 413	-572 358	-12 322	-995 733
Total des prestations d'entrée en raison d'affiliations collectives	51 111 142	28 555 809	92 826	22 462 507

La somme des affiliations collectives, d'un total de CHF 51 111 142 (CHF 724 592 282), comprend les sommes de rachat des capitaux de prévoyance des assurés et des bénéficiaires de rentes de même que le rachat dans le renforcement des bases actuarielles et dans la réserve de fluctuation de valeur. Les fonds à verser ont été réduits proportionnellement au découvert existant à la date de l'entrée en vigueur de l'affiliation.

Les sommes de rachat pour affiliations collectives des assurés actifs (plan de base) et des bénéficiaires de rentes ont été entièrement versées par les entreprises nouvellement affiliées, conformément à l'énumération que vous trouverez à la page 49.

Annexe – compartiment 120

7.9 Prestations réglementaires

Les prestations ont été fournies conformément aux dispositions réglementaires.

Les bénéficiaires de rentes du compartiment 120 sont au nombre de 3 123 (2 947). Les prestations en rentes, y compris les rentes limitées dans le temps, se chiffrent à environ CHF 121,1 millions (CHF 109,1 millions) et les prestations sous forme de capital à CHF 25,2 millions (CHF 25,5 millions). Le rapport entre assurés actifs, assurés dans les plans de base, et les bénéficiaires de rentes s'est légèrement amélioré et s'établit désormais à 2,2 par rapport à 2,1 l'exercice précédent.

Le poste «prestations réglementaires diverses», d'un montant de CHF 0,6 million, concerne les versements sous forme de capital aux bénéficiaires de rentes, effectués dans le cadre de l'utilisation des fonds libres (cf. chiffre 7.4).

7.10 Frais d'administration généraux

	2009	2008
	CHF	CHF
Frais d'administration généraux	3 707 727	2 908 057
dont frais de marketing	76 982	115 365
dont autres frais d'administration généraux	3 630 745	2 792 692

Le 13 décembre 2006, la CPE Fondation de prévoyance Energie et la CPE Caisse Pension Energie société coopérative ont signé un avenant au «Contrat de gestion et de prestation» du 14 avril 2004, qui redéfinit la question de l'indemnisation.

En principe, les coûts attribuables sont imputés selon le critère de causalité; les frais communs de gestion de fortune sont répartis en fonction du patrimoine et les frais communs d'administration générale, selon le nombre d'assurés.

La hausse des frais d'administration généraux, de l'ordre de grandeur de CHF 0,6 million, a été occasionnée par des mesures de réorganisation internes qui se poursuivront durant l'année civile 2010.

7.11 Excédent de produit

En vertu de la LPP, un excédent de produit doit être utilisé comme suit et dans cet ordre:

- premièrement, compenser un éventuel découvert;
- deuxièmement, constituer une réserve de fluctuation de valeur suffisante en fonction des risques encourus;
- troisièmement, affecter l'excédent de produit résiduel aux fonds libres.

En 2009, l'excédent de produit d'un montant de CHF 205 075 367 est affecté à la compensation du découvert de CHF 55 641 231 et à la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur, à hauteur de CHF 149 434 136.

8. Obligations imposées par l'autorité de surveillance

Vous trouverez dans l'annexe en chiffres cumulés (page 51) les obligations imposées par l'autorité de surveillance.

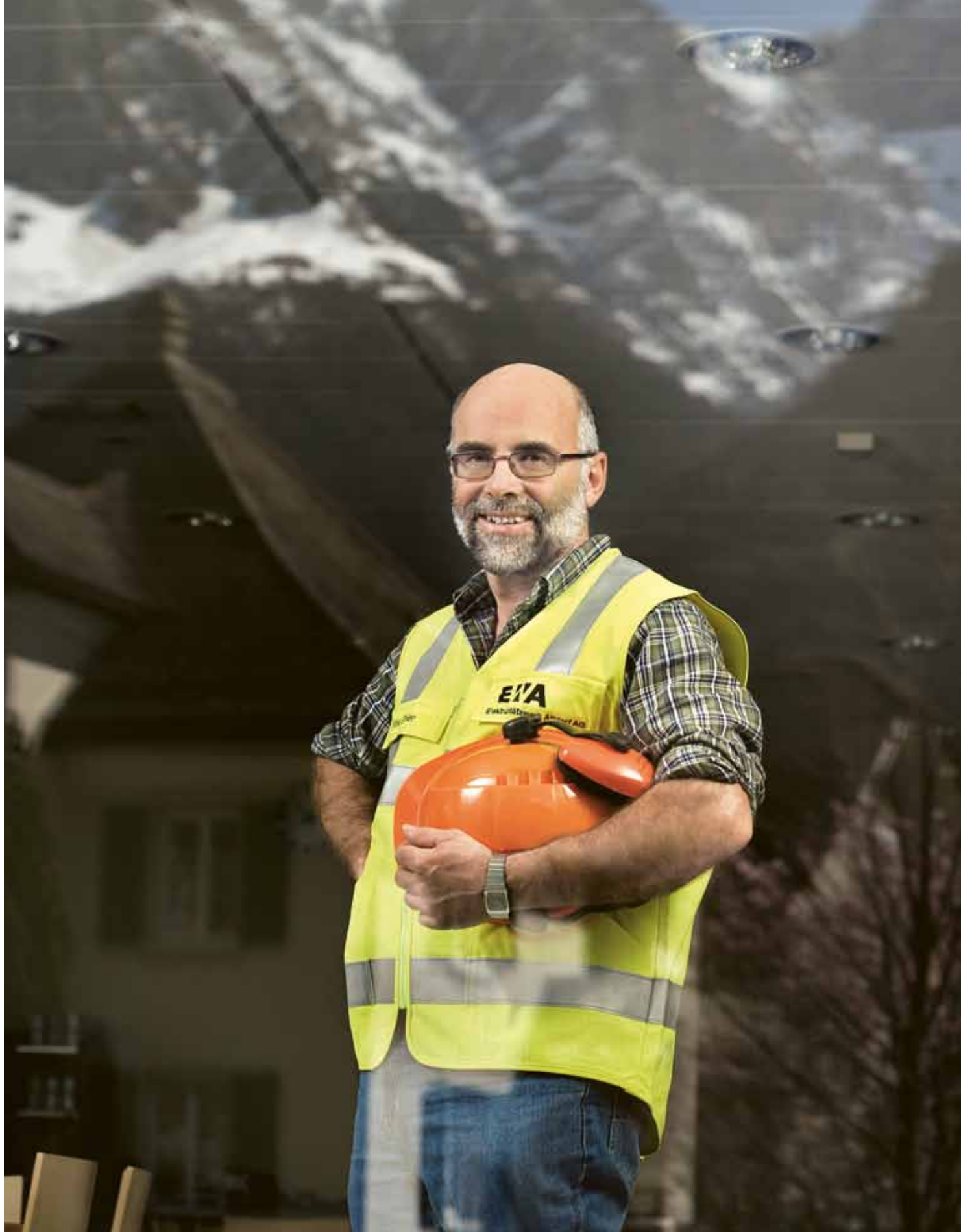
9. Autres informations en relation avec la situation financière

Pas de commentaires.

10. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

A compter du 1^{er} janvier 2010, le compartiment 120 reprend toutes les positions du bilan du compartiment 100, en raison de la dissolution du compartiment 100. Vous trouverez de plus amples informations au sujet de l'intégration du compartiment 100 dans le compartiment 120 au chiffre 6.5 (page 23) et aux chiffres 9 et 10 (page 27).

Par ailleurs, aucun autre événement digne d'être mentionné n'est survenu après la clôture de l'exercice.



Max Gisler, Chef des Travaux, Centrale électrique Altdorf SA

«Ensemble, nous pouvons faire avancer les choses à la commission de prévoyance. Nous discutons ensemble de prévoyance professionnelle et sommes à même de soumettre propositions et demandes à l'employeur comme à la CPE. Un aspect positif entre autres à la CPE: nous pouvons conserver dans notre caisse autonome l'excédent généré. Nous mettons ainsi des réserves de côté pour des temps plus difficiles.»

Bilan de la CPE Fondation de prévoyance Energie au 31 décembre en chiffres cumulés

Actif	2009 CHF	2008 CHF
Liquidités	232 843 459	89 136 785
Obligations	984 053 733	1 003 596 959
Hypothèques	241 089 442	278 646 746
Actions	1 361 528 577	1 050 733 534
Immeubles	521 298 347	499 645 406
Placements alternatifs	70 212 613	84 284 220
Total des placements	3 411 026 171	3 006 043 650
Actifs de régularisation et créances	36 694 242	15 930 088
Total de l'actif	3 447 720 413	3 021 973 738

Passif	2009 CHF	2008 CHF
Engagements	19 286 849	18 593 657
Passifs de régularisation	1 410 786	1 425 758
Réserve de cotisation des employeurs	15 050 397	13 976 819
Total des engagements, passifs de régularisation, réserve de cotisation des employeurs	35 748 032	33 996 234
Fonds libres au niveau des institutions de prévoyance	944 306	5 301 567
Capital de prévoyance des assurés	1 580 045 307	1 484 547 431
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1 406 411 000	1 425 646 000
Provisions techniques	278 309 000	152 018 000
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	3 264 765 307	3 062 211 431
Réserve de fluctuation de valeur	146 262 768	-
Découvert	-	-79 535 494
Total du passif	3 447 720 413	3 021 973 738

Compte d'exploitation de la CPE Fondation de prévoyance Energie en chiffres cumulés

du 1^{er} janvier au 31 décembre

	2009 CHF	2008 CHF
Versements/ cotisations ordinaires et autres versements/ cotisations	127 469 875	127 679 225
Prestations d'entrée	121 930 481	795 659 526
Afflux provenant des cotisations et des prestations d'entrée	249 400 356	923 338 751
Prestations réglementaires	-159 343 028	-148 489 951
Prestations de sortie	-94 426 056	-47 134 425
Départ de fonds pour prestations et versements anticipés	-253 769 084	-195 624 376
Constitution de capital de prévoyance, provisions techniques, réserve de cotisations des employeurs	-200 141 628	-715 993 088
Cotisations au fonds de garantie	-706 344	-632 945
Résultat net du domaine des assurances	-205 216 700	11 088 342
Résultat des placements	436 300 894	-650 076 589
Frais de gestion de fortune	-1 296 532	-1 321 596
Résultat net du domaine des placements	435 004 362	-651 398 185
Autres produits	-50 000	-
Frais généraux d'administration	-3 939 400	-3 030 469
Excédent de charges (-)/de produit avant dissolution/ constitution de la réserve de fluctuation de valeur	225 798 262	-643 340 312
Dissolution / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	-146 262 768	563 804 818
Excédent de charges (-)/de produit	79 535 494	-79 535 494

Annexe – CPE Fondation de prévoyance Energie en chiffres cumulés

1. Principes et organisation

Forme juridique et but/ enregistrement LPP et fonds de garantie

La CPE Fondation de prévoyance Energie constitue une fondation ainsi qu'une institution de prévoyance en faveur du personnel aux termes du CC et de la LPP. Elle assure les prestations obligatoires et subobligatoires de la prévoyance professionnelle sous le régime de la primauté des cotisations. Institution de prévoyance, la fondation est inscrite à ce titre au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich et porte le numéro d'ordre ZH 1347. Elle est affiliée au fonds de garantie LPP.

La fondation a pour but de garantir la prévoyance professionnelle des salariés des entreprises affiliées ainsi que de leurs proches et de leurs survivants, et de les assurer contre les conséquences financières de la vieillesse, de l'invalidité ou du décès, dans le cadre de la LPP et des dispositions exécutoires afférentes.

La fondation peut proposer des prestations de prévoyance qui vont au-delà des prestations minimales prévues dans la loi.

Acte de fondation et règlements

Acte de fondation	5 septembre 2002
Règlement	14 décembre 2006
Règlement sur la liquidation partielle	9 juin 2009
Règlement organisationnel	7 décembre 2009
Règlement sur les placements	24 septembre 2009
Stratégie de placement, compartiment 100	24 septembre 2009
Stratégie de placement, compartiment 120	24 septembre 2009
Règlement sur les provisions et les réserves, compartiment 100	24 septembre 2009
Règlement sur les provisions et les réserves, compartiment 120	24 septembre 2009

Le règlement du 14 décembre 2006 a fait l'objet d'un complément le 24 mai 2007, le 20 septembre 2007 et le 6 juin 2008.

Pour chacun des compartiments, la fondation établit des comptes annuels séparés qu'elle cumule par la suite dans les comptes annuels de la fondation.

Organes, experts et conseillers

Vous trouverez les informations correspondantes aux pages 9 et 10 du présent rapport annuel.

Employeurs affiliés

Vous trouverez un tableau des entreprises affiliés et des bénéficiaires par plan aux pages 56 et 57 du présent rapport annuel.

Entreprises affiliées	Compartiment	Compartiment
	100	120
en date du 1.1.2009	8	98
plus nouvelles entreprises	-	+13
moins entreprises sortantes	-1	-3
Etat le 31.12.2009	7	108

Compartiment 100

A la fin de l'exercice sous revue, la CPE Fondation de prévoyance Energie / 100 comptait 7 (8) entreprises affiliées réunissant au total 547 (523) salariés actifs assurés dans les plans de prévoyance de base, ainsi que 146 (289) bénéficiaires de rentes.

Aucune entreprise n'a rejoint le compartiment 100 pour les plans de base ou les plans complémentaires.

Les effectifs des retraités de l'ancienne Motor-Columbus ont été transférés en deux groupes, d'une part à la CPE Caisse Pension Energie société coopérative (Alpiq), d'autre part à l'AF-Colenco AG. Le nombre d'affiliations diminue ainsi d'une entreprise.

Compartiment 120

A la fin de l'exercice sous revue, la CPE Fondation de prévoyance Energie / 120 comptait 108 (98) entreprises affiliées réunissant au total 6961 (6212) salariés actifs assurés dans les plans de prévoyance de base, ainsi que 3 123 (2947) bénéficiaires de rentes.

Entreprises ayant adhéré durant l'exercice sous revue:

- Albula-Landwasser Kraftwerke AG, Filisur	Plan de base
- Axpo Holz + Energie AG, Opfikon	Plan de base
- Axpo Kompogas AG, Opfikon	Plan de base
- EKT Energie AG, Arbon	Plan de base
- Electrosuisse SEV, Fehraltorf	Plan Bonus
- Elektrizitäts-Genossenschaft Merenschwand, Merenschwand	Plan de base
- Groupe E Electroménager SA, Fribourg	Plan de base/ Bonus
- Groupe E SA, Fribourg	Plan Bonus
- Huggenberger AG, Horgen	Plan de base
- Misoher Kraftwerke AG, Mesocco	Plan de base
- PEDACON GmbH, Uzwil	Plan de base
- PILATUS-BAHNEN, Alpnach	Plan de base
- Reichenbach + Partner, Zurich	Plan de base

Les sociétés Albula-Landwasser Kraftwerke AG et Misoher Kraftwerke AG sont passées de la primauté des prestations (CPE Caisse Pension Energie société coopérative) à la primauté des cotisations.

Deux entreprises (Aurax AG und GEM GmbH) ne présentaient plus d'assurés à la date butoir pour le bilan et n'apparaissent donc pas dans l'aperçu aux pages 56 et 57. Les retraités de la «Gesellschaft für den Bau et Betrieb der Station Mettlen» ont pu être transférés à la société «Centralschweizerische Kraftwerke AG» et n'apparaissent donc plus séparément dans la liste des entreprises.

2. Effectif d'assurés

Le 31.12.2009, les effectifs de la CPE Fondation de prévoyance Energie s'élevaient à 7 508 (6 739) assurés actifs dans les plans de base, à 1 683 (1 495) assurés dans les plans complémentaires et à 3 269 (3 236) bénéficiaires de rentes. Le tableau récapitulatif reproduit à la fin du rapport annuel présente l'ensemble des entreprises affiliées et leurs effectifs d'assurés. Il indique également dans quels plans de prévoyance et dans quel compartiment de placement ceux-ci sont assurés.

3. Plans de prévoyance et financement

Dans les plans de prévoyance, les prestations tombent sous le régime de la primauté des cotisations, alors que les prestations de risque sont régies par la primauté des prestations. Le financement des prestations est assuré grâce aux cotisations et aux produits des placements.

La CPE propose à ses clients des plans de prévoyance modernes et complets, dont les prestations dépassent de loin le minimum prévu dans la LPP.

La structure en deux compartiments clairement séparés permet aux entreprises affiliées de déterminer elles-mêmes les performances visées et les risques encourus en sélectionnant la stratégie de placement qui leur convient.

Avec son plan complémentaire «Épargne 60», la CPE offre à ses assurés la possibilité de préfinancer les réductions de rente occasionnées par une retraite anticipée.

Le compartiment 120 propose aussi le plan complémentaire «Bonus» (assurance des parts variables du salaire), qui est également ouvert à l'ensemble des entreprises affiliées à la Caisse Pension Energie société coopérative (primauté des prestations).

Annexe – CPE Fondation de prévoyance Energie en chiffres cumulés

4. Principes régissant l'évaluation et la présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation relative à la présentation des comptes conformément aux normes Swiss GAAP RPC 26

Ces comptes annuels sont conformes aux normes Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les placements réalisés ainsi que les résultats obtenus sont présentés en fonction des catégories de chaque stratégie de place-

ment. Les mandats internes sont, eux aussi, gérés et surveillés selon ces mêmes catégories. Par conséquent, la fondation impute à chaque catégorie de placement ou de mandat les avoirs liquides qui en font partie ainsi que les produits correspondants. Fidèle au principe de la juste valeur, la fondation comptabilise les intérêts courus dans la catégorie de placement (obligation, hypothèques) qui les a engendrés. Pour se conformer à la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26, la fondation a également intégré dans la position «actifs de régularisation», ainsi élargie, des créances ne correspondant pas directement à des placements.

4.3 Principes d'évaluation

Catégories de placement	Evaluation
Avoirs liquides, créances et engagements	Valeur nominale
Titres (fonds et fondations de placement compris)	Valeur cotée, intérêts courus inclus pour les titres à taux fixe
Hypothèques	Valeur nominale déduction faite des corrections de valeur nécessaires pour des raisons économiques
Immeubles	Placements directs effectués annuellement par des experts externes selon la méthode de «Discounted Cash Flow Methode» sans frais de mutation ni impôts; ouvrages en construction aux prix coûtant (at cost); programmes d'infrastructure et d'immobilier à l'étranger à la dernière valeur d'inventaire nette connue; prise en compte des flux financiers enregistrés entre-temps
Placements alternatifs	Dernière valeur d'inventaire nette connue; prise en compte des flux financiers enregistrés entre-temps
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Calculés par les spécialistes de la prévoyance professionnelle
Réserve de fluctuation de valeur nécessaire	Approche d'économie financière

Toutes les positions libellées en monnaie étrangère sont converties en francs suisses de façon homogène, aux taux de change applicables le jour du bilan.

Pour l'évaluation des placements immobiliers directs, le bureau compétent Büro Wüest&Partner AG a appliqué, pour l'exercice, des taux d'escompte entre 4,4% et 5,2% (4,5% et 5,3%), la moyenne pondérée se situant à 4,71% (4,72%).

5. Informations actuarielles

Toutes les informations figurent dans la présentation de chaque compartiment (cf. chiffre 5.8 dans les deux compartiments).

6. Placement des capitaux et de la fortune

En vertu de l'article 27, al. 4, du Règlement, le Conseil de fondation de la CPE Fondation de prévoyance Energie veille à ce que tous les fonds soient placés et gérés conformément à la stratégie définie. Il est notamment responsable de la conduite des affaires, de la nomination et de l'organisation du secrétariat, ainsi que de la supervision de celui-ci et de l'attribution des compétences. Celles-ci sont définies dans le règlement sur le placement. En sus des contrôles internes, un cabinet externe de conseil PPCmetrics AG, Zurich, a été chargé de procéder à un contrôle trimestriel.

La fondation de prévoyance proposait jusqu'à fin 2009 deux stratégies de placement présentant des profils de risque et de rentabilité différents, que les entreprises affiliées peuvent choisir en fonction du degré de couverture.

Pour de plus amples informations sur les compartiments et sur les placements effectués, veuillez vous référer à l'annexe des compartiments correspondants (à partir des pages 21 et 37).

7. Explications relatives au bilan et au compte d'exploitation

Aux fins d'information circonstanciée, les commentaires détaillés se trouvent dans l'annexe de chaque compartiment, à la page 20 pour le compartiment 100 et à la page 33 pour le compartiment 120.

8. Obligations imposées par l'autorité de surveillance

Trois parties sont nécessaires pour la naissance de rétrocessions: la CPE (titulaire de la fortune, mandante), un mandataire (en règle générale un gérant de fortune) et un tiers (qui agit sur mandat du gérant de fortune). Par rétrocession, on entend la somme des provisions, des commissions, des frais, des honoraires et autres rétributions de tout type, versées au mandataire par des tiers – dans le cadre de son mandat. Lorsque des rétrocessions sont dues, elles sont soumises à l'obligation de restitution à la CPE en qualité de mandante conformément à l'art. 400 al. 1 CO.

La CPE a réglé par contrat le traitement des rétrocessions avec les mandataires. Toutes les personnes chargées de la gestion doivent remettre une déclaration annuelle à la CPE dans le cadre des dispositions sur la loyauté (loi et Charte ASIP).

Pour l'exercice écoulé, toutes les personnes chargées de la gestion ont déclaré, et signé, ne pas avoir bénéficié d'avantages patrimoniaux de la part de tiers. Le Conseil de fondation en est informé annuellement.

L'autorité de surveillance n'a émis aucune autre restriction.

9. Autres informations relatives à la situation financière

Les comptes consolidés ne sont pas essentiels à la bonne évaluation de la situation financière de la fondation. Toute information pertinente est exposée dans chacun des compartiments individuellement.

10. Evénements postérieurs à la clôture du bilan

Toutes les informations pertinentes sont exposées dans chaque compartiment, chiffre 10 page 22 et page 35.

Rapport de l'organe de révision à l'attention du Conseil de fondation de la PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie, Zurich



Tél. 044 444 35 55
Fax 044 444 37 66
www.bdo.ch

BDO SA
Fabrikstrasse 50
8031 Zurich

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation du

PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie, Zurich

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe; page 12 à 51), de la gestion et des placements ainsi que les comptes de vieillesse de la PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de telle manière que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Sans émettre de réserve nous constatons que les comptes annuels du compartiment 100 clôturent avec un découvert. Concernant l'intégration du compartiment 100 dans le compartiment 120 au 1^{er} janvier 2010 nous faisons référence aux exposés dans l'annexe des comptes annuels.

Zurich, le 22 mars 2010

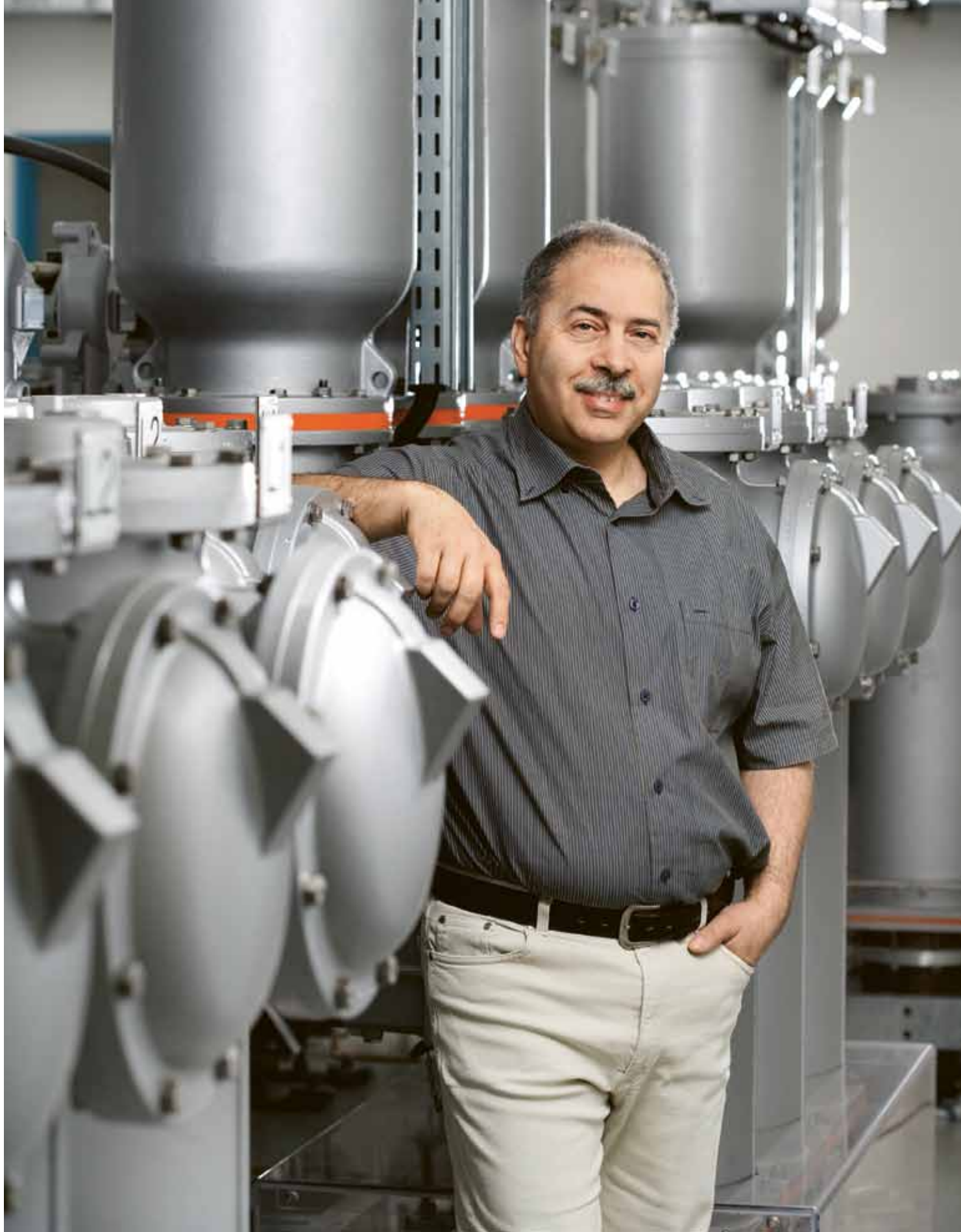
BDO SA

Werner Schiesser

Expert-réviseur agréé

Serge Temperli

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé



Giuseppe Santamaria, Ingénieur Maintenance, AEW Energie AG, Aarau

«La prévoyance repose sur des considérations durables, en opposition à la vie trépidante qui caractérise notre époque. En premier lieu, il faut préserver et faire prospérer le capital épargné par les assurés, et dégager des revenus sains. Cette idée fondamentale guide le travail de la commission de prévoyance.»

Glossaire

Avoirs de vieillesse Somme des bonifications annuelles de vieillesse et des autres versements et sommes de rachat, plus leurs intérêts. Aux termes de la LPP, le montant des bonifications de vieillesse dépend de l'âge et s'exprime en pour-cent du salaire assuré.

Avoirs de prévoyance Somme inscrite au bilan déduction faite des engagements vis-à-vis de tiers.

Benchmark ou indice de référence Indice de référence permettant d'évaluer la performance (le rendement) d'un placement, d'une catégorie de placement ou de la totalité des avoirs. Exemples: les indices d'actions ou d'obligations, qui permettent d'apprécier l'évolution des cours des actions ou des obligations sur les marchés boursiers.

Capital de prévoyance Somme des avoirs de prévoyance des employés actifs assurés et des bénéficiaires de rentes, ainsi que des provisions techniques.

Compte témoin Compte fictif impliquant que la caisse gère des comptes de vieillesse individuels pour chaque assuré, selon les normes LPP, et prouvant qu'une institution de prévoyance respecte les prescriptions minimales de la LPP.

Customized benchmark ou indice de référence pondéré Indice de référence conçu en combinant plusieurs indices simples et qui reflète la stratégie de placement poursuivie.

Degré de couverture Rapport entre la fortune nette disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

Destinataires Terme englobant les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes, hommes ou femmes.

Encouragement à la propriété du logement (EPL) Possibilité donnée à l'assuré de se faire verser ou de mettre en gage une partie ou la totalité de ses avoirs à la caisse de pension afin de financer un logement qu'il utilisera pour ses propres besoins.

Exposition L'exposition met en lumière le risque de fluctuation de valeur propre à un type de placement auquel est exposé un portefeuille globalement. En raison de l'effet de levier qu'im-

priment les produits dérivés, l'exposition d'un type de placement est différente de la valeur inscrite au bilan. Les dérivés ayant pour effet d'accroître l'exposition (la cession d'options de vente, l'acquisition d'options d'achat, l'achat de contrats à terme) entraînent, en comparaison, une exposition supérieure à la valeur inscrite au bilan. Les dérivés réduisant l'engagement (acquisition d'options de vente, cession d'options d'achat, vente de contrats à terme) entraînent, en comparaison, une exposition inférieure à la valeur inscrite au bilan.

Fonds de garantie Le fonds garantit les prestations légales et, dans une certaine mesure, les prestations subrogatoires des caisses en incapacité de paiement; il verse également des aides aux institutions de prévoyance présentant une structure démographique défavorable.

Garantie contre la fluctuation des cours Les cours du change peuvent fluctuer considérablement au fil du temps. Les fluctuations subies par le cours des placements en devises étrangères sont donc supérieures à la fluctuation qu'enregistrent des investissements similaires en francs suisses. Des opérations de garantie ou de couverture (hedge) peuvent atténuer ce «risque supérieur».

Global custodian ou banque dépositaire Le dépositaire global ou global custodian (banque de dépôt) est chargé de garder toutes les valeurs patrimoniales d'une institution de façon centralisée et d'en assurer l'administration technique. Dans la mesure du possible, la gestion du portefeuille proprement dite se fait indépendamment du dépositaire global. Le grand avantage de ce système est d'offrir à tout moment une visibilité globale sur toutes les informations concernant le patrimoine.

Hedge fund ou fonds de couverture Fonds de placement poursuivant des stratégies de placement variées. Leur nom peut induire en erreur, puisqu'ils n'offrent en général pas de couverture. Les fonds de couverture sont soumis à peu de prescriptions légales et ont pour but de réaliser des rendements de manière absolue. En général, les courtages prélevés sur ces fonds sont élevés et se calculent en fonction de leur performance.

LPP Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, en vigueur depuis 1985.

LPP 2000 Base technique servant à calculer les engagements de la prévoyance professionnelle.

Net asset value ou valeur d'inventaire nette Valeur intrinsèque d'une part, qui correspond à la fortune nette divisée par le nombre de parts souscrites.

OPP2 Deuxième ordonnance sur la LPP, décrétée par le Conseil fédéral.

Performance Rendement réalisé sur un placement, qui inclut les gains et les augmentations de valeur versés (et réinvestis).

Placements alternatifs (placements non traditionnels) Possibilités d'investissement qui se comportent différemment que les catégories de placement traditionnelles (actions, obligations ou marchés financiers). Exemples: matières premières (commodities), capital-risque ou fonds de couverture.

Prestation de libre passage Prestation de sortie, c'est-à-dire la somme transférée à la nouvelle institution de prévoyance d'un salarié changeant d'emploi. Elle comprend la somme des cotisations de l'employeur, des cotisations de l'employé et des sommes de rachat, plus les intérêts, mais à l'exclusion des cotisations de risque.

Primauté des cotisations Sous le régime de la primauté des cotisations, les prestations sont calculées en fonction des cotisations versées plus intérêts. Les cotisations sont ainsi déterminées, alors qu'il n'est pas possible de prévoir exactement la hauteur des prestations qui seront versées, puisqu'elles dépendent de l'évolution future de la situation (par exemple, l'évolution du salaire de l'assuré).

Primauté des prestations Le régime de la primauté des prestations définit les prestations de vieillesse à l'avance, en pourcentage du salaire assuré. En fonction des prestations ainsi obtenues, la caisse calcule les cotisations des assurés et de l'employeur. En cas d'augmentation du salaire, il faut en général verser des cotisations supplémentaires.

Private equity ou capital-risque Investissements dans des entreprises (généralement non cotées en bourse), leur permettant

de fonder une entreprise, de l'élargir ou de résoudre des problèmes en rapport avec la relève ou un changement de propriétaire.

Produits dérivés Produits ou contrats financiers dont le prix dépend du cours d'une valeur de base. Les valeurs de base peuvent être des actions, des obligations, des devises, des matières premières (commodities) ou des taux de référence (taux d'intérêt, indices boursiers, taux de change, etc.).

Rendement obligé ou performance cible Rendement annuel moyen nécessaire sur les avoirs de prévoyance pour que l'institution de prévoyance maintienne ou atteigne l'équilibre financier et puisse tenir ses engagements en versant les prestations échues.

Réserve de cotisations des employeurs Réserve affectée que l'employeur constitue auprès de l'institution de prévoyance et qu'il pourra uniquement utiliser pour effectuer des versements de l'employeur à la prévoyance professionnelle.

Réserve de fluctuation de valeur Compensation des pertes de valeur des placements. Elle représente des «fonds propres» indispensables au bon fonctionnement de la caisse. Le montant à affecter à ces réserves dépend des risques encourus.

Securities lending ou prêt de titres Prêt de titres contre rémunération. L'emprunteur dépose des valeurs afin de cautionner son emprunt. Le prêteur (lender) participe à l'exercice de ses droits patrimoniaux même pendant la durée du prêt.

Somme de rachat Montant servant à racheter des lacunes de prévoyance résultant d'augmentations salariales ou d'années d'assurance manquantes.

Swiss GAAP RPC 26 Désignation utilisée pour les Recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), édictées par le Comité d'experts et valables pour les institutions de prévoyance en Suisse. Elles constituent des principes de comptabilité et de présentation des comptes reconnus en Suisse (GAAP = Generally Accepted Accounting Principles).

Entreprises affiliées au 31.12.2009

Canton Localité	Entreprises	Compartiment 100			Compartiment 120			
		Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes	Plan complémentaire «Épargne 60»	Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes	Plan complémentaire «Bonus»	Plan complémentaire «Épargne 60»
AG Aarau	AEW Energie AG				250	222		4
AG Aarau	Litecom AG				16			
AG Aarau	Löpfe AG				4			
AG Aarau	RESUN AG				16			
AG Baden	AF-Colenco AG	203	108					
AG Baden	Argessa AG				8	5		
AG Baden	Axpo AG				1390	804	6	66
AG Baden	Axpo Holding AG				82	9	2	5
AG Baden	Axpo Hydro Surselva AG				59	47		4
AG Baden	Axpo Informatik AG				253	20		6
AG Baden	Elektrizitätswerk Rheinau AG				10	14		
AG Baden	Electricità Industriale SA				9	11		
AG Baden	Kraftwerk Rapperswil-Auenstein AG				8	9		
AG Baden	Kraftwerke Linth-Limmern AG				36	25		1
AG Baden	Kraftwerke Sarganserland AG				23	17		1
AG Ehrendingen	Elektra Ehrendingen				1			
AG Gipf-Oberfrick	BEC AG				55		3	2
AG Laufenburg	EGL Grid AG				26	4	23	1
AG Laufenburg	swissgrid ag						36	
AG Lenzburg	Durena AG				14	1	12	
AG Merenschwand	Elektrizitäts-Genossenschaft Merenschwand				1			
AG Wettingen	Einwohnergemeinde Wettingen				199	87		
AR Rehetobel	Zraggen Consulting				1			
BE Brienz	Einwohnergemeinde Brienz	44	4					
BE Lyss	Energie Seeland AG				33	15		3
BL Augst	Kraftwerk Augst AG				12	6		
BL Liestal	EBL Telecom AG						1	
BL Liestal	Elektra Baselland (EBL)						4	
BL Liestal	Holinger AG	89	11	2				
BL Muttenz	RESAG (Renewable Energies Switzerland) AG				6			
BS Basel	PK Softech AG				12			
FR Fribourg	Groupe E Electroménager SA				66		1	
FR Fribourg	Groupe E SA						40	
FR Fribourg	SAPAC SA				4			
FR Fribourg	Spontis SA				11			
FR Granges-Paccot	Cinelec SA				10			
FR Granges-Paccot	Groupe E Connect SA				292	9		1
FR Matran	Groupe E Entretec SA				29	1		
GR Chur	Straub AG	36	1					
GR Davos	EWD Elektrizitätswerk Davos AG						12	
GR Davos	ewd elektrodavos ag						1	
GR Domat/Ems	Tegra Concept AG				4			
GR Filisur	Albula-Landwasser Kraftwerke AG				14	11		
GR Flims Dorf	Flims Electric AG				15			
GR Igis	SWIBI AG				7			
GR Ilanz	Aurax Connecta AG				14	1		
GR Ilanz	Rätia Energie Ilanz AG				94	5		
GR Lüen	PARMELTEC Mess- und Elektrotechnik GmbH				1			
GR Mesocco	Misoxer Kraftwerke AG				27	34		
GR Scuol	EE-Energia Engiadina				11			
LU Emmen	NIS AG				37		1	1
LU Littau	Rast & Fischer AG	93	4					
LU Littau	SicuroCentral AG				13	1	14	
LU Luzern	Centralschweizerische Kraftwerke AG				551	399	486	20
LU Luzern	CKW Conex AG				277	40	222	5
LU Malters	Steiner Energie AG				22	4	3	
NE Boudry	Polytab SA				8			
NE Corcelles	FMN Ingénieurs S.A.				19	4		

Plan de base = primauté des prestations

Plan de base = primauté des cotisations dans le compartiment 100

Canton Localité	Entreprises	Compartiment 100			Compartiment 120			
		Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes	Plan complémentaire «Epargne 60»	Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes	Plan complémentaire «Bonus»	Plan complémentaire «Epargne 60»
NW Stans	Deschwanden Büchel AG				14			
NW Alpnach	PILATUS-BAHNEN				45	39		
SG St.Gallen	St.Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG				228	191		4
SG Uzwil	PEDACON GmbH				2			
SG Wattwil	erdgas toggenburg werdenberg ag				8			
SO Olten	ISC AG				5			1
SO Olten	MySign AG				25			
SZ Freienbach	EW Höfe AG				42	17		
SZ Schwyz	Elektrizitätswerk Schwyz AG				88	54	81	1
SZ Siebnen	AG Kraftwerk Wägital				17	28		1
TG Arbon	EKT AG				85	74		
TG Arbon	EKT Energie AG				4			
TG Tuttwil	transformIT AG				5			
UR Altdorf	ComDataNet AG				24		23	1
UR Altdorf	Elektrizitätswerk Altdorf AG				165	159	142	2
UR Göschenen	Kraftwerk Göschenen AG				20	22	20	
UR Wassen	Kraftwerk Wassen AG				9	13	7	2
VD Lausanne	Alpiq Réseau SA Lausanne						1	
VD Lausanne	Alpiq Suisse SA						5	
VD Lausanne	Avenis SA						12	
VD Lausanne	EOS Holding SA						3	
VD Lausanne	EOS Trading SA						19	
VD Lausanne	neo technologies SA				34			1
VD Renens	Stucky SA	82	7					
VD Vallorbe	Société Electrique du Châtelard						4	
VD Vevey	Gaznat S.A.						7	
VS Sion	Cleuson-Dixence Construction SA						1	
VS Sion	FMV SA				73	3	29	1
VS Vernayaz	SEIC Service Electrique Intercommunal S.A.				68	10		
VS Vernayaz	Télédis SA				26	2		
ZG Cham	Zurbruegg VerkaufsOptimierung GmbH				1			
ZG Hünenberg	EGH Elektro-Genossenschaft Hünenberg				2			
ZH Dietikon	Certum Sicherheit AG				39	7		1
ZH Dietikon	EGL Trading AG				39		16	
ZH Dietikon	Elektrizitäts-Gesellschaft Laufenburg AG				452	88	253	11
ZH Dübendorf	HonConsulting GmbH				2			
ZH Dübendorf	Sysdex AG				4			
ZH Fehraltorf	Electrosuisse SEV						6	
ZH Glattbrugg	VBG Verkehrsbetriebe Glattal AG				17			
ZH Horgen	Huggenberger AG				6			
ZH Opfikon	Axpo Contracting AG				12			
ZH Opfikon	Axpo Holz + Energie AG				7			
ZH Opfikon	Axpo Kompogas AG				112			
ZH Opfikon	Elaqua AG				18	1		
ZH Otelfingen	Elektrizitätsgenossenschaft Otelfingen				2	2		
ZH Rüschlikon	E. Wanger AG				16	1		
ZH Zürich	Agder Energi Produksjon AS				1			
ZH Zürich	Axpo Suisse AG				16			
ZH Zürich	Axpo Vertrieb AG				26	6		
ZH Zürich	Direkte Rentner/Einzelmitglieder		11					
ZH Zürich	Elektrizitätswerke des Kantons Zürich (EKZ)				1080	601		17
ZH Zürich	Iberdrola Generación, S.A., Bilbao				1			
ZH Zürich	Ledermann Immobilien AG				16			
ZH Zürich	Ompex AG				9		4	
ZH Zürich	PKE Pensionskasse Energie Genossenschaft				1		18	
ZH Zürich	Reichenbach + Partner				14			
ZH Zürich	Swisspower AG				31			
Total des assurés/bénéficiaires de rentes		547	146	2	6961	3123	1518	163
Total des entreprises			7			108		

Plan de base = primauté des cotisations dans le compartiment 120

Assurés avec plans complémentaires «Bonus»/«Epargne 60»



Peter Fuchs, Chef Ressources Humaines, EGL AG, Dietikon

«Par le passé, les nouveaux venus dans le monde du travail ne s'intéressaient guère à la caisse de pension. La prévoyance revêt une plus grande importance aujourd'hui. Lors de l'entretien d'embauche déjà, les jeunes postulants aussi veulent savoir quelles prestations la caisse de pension propose, avant de dire oui à l'entreprise. Une bonne caisse de pension constitue un argument de taille pour acquérir les meilleurs talents sur le marché.»

Editeur: CPE
Freigutstrasse 16
8027 Zurich
Téléphone 044 287 92 92
Téléfax 044 287 92 99
www.pke.ch

Production: Farner Consulting AG, Zurich
Photos: Sebastian Derungs
Impression: Sihdruck AG, Zurich



CPE FONDATION DE PRÉVOYANCE
ENERGIE